

PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

ÉNONCÉ POLITIQUE



Modifié par les délégués au
Congrès national le 31 janvier 2026

Consolidé par le Comité national des politiques
et approuvé par l'Exécutif national

TABLE DES MATIÈRES

PRINCIPES FONDATEURS	1
ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	3
A. RÔLE DU GOUVERNEMENT	3
1. Rôle du gouvernement	3
B. RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT	3
2. Responsabilité ministérielle	3
3. Excellence dans la fonction publique	3
4. Saine gestion financière	3
5. Chevauchements et gaspillage au gouvernement	4
6. Renforcer le pouvoir d'action du commissaire à l'éthique	4
7. Accès à l'information	4
8. Transparence fiscale	4
C. RÉFORME DÉMOCRATIQUE	5
9. Hauts fonctionnaires du Parlement	5
10. Votes libres	5
11. Nomination des juges à la Cour suprême	5
12. Réforme du Sénat	5
13. Réforme électorale	6
14. Indépendance de l'appareil judiciaire	6
15. Parlement, tribunaux et Charte	6
16. Droits de propriété	6
17. Droits des travailleurs	7
18. Liberté d'expression	7
19. Protection de la liberté d'expression sur les campus canadiens	8
20. Pratiques d'embauche injustes	8
21. Défendre le Canada contre l'ingérence étrangère	8
22. Protéger les travailleurs : qu'ils soient syndiqués, du secteur public ou des métiers ou professions autoréglementés	8
D. FÉDÉRALISME D'OUVERTURE	8
23. Fédéralisme	8
24. Réforme de la fédération	9
25. Partage des compétences	9
E. POLITIQUE FINANCIÈRE	9
26. Loi sur l'équilibre budgétaire	9
27. Remboursement de la dette	9

28.	Simplification du code fiscal.....	9
29.	Allégement fiscal.....	10
30.	Soutien aux familles.....	10
31.	Contrôle des dépenses.....	11
32.	Péréquation.....	11
33.	Politique monétaire.....	11
34.	Pensions et régimes d'épargne-retraite.....	11
35.	Taxe sur le carbone.....	12
36.	Déclaration de revenus unique pour le Québec.....	12
37.	Aucun impôt du gain en capital réalisé à la vente d'une résidence principale.....	12
38.	Examen de l'impôt sur le revenu.....	12
39.	Rajustement du seuil de ventes en dollars pour l'inscription obligatoire à la TPS/TVH.....	12
40.	Éliminer la TPS sur les produits essentiels à la maternité et à l'arrivée d'un nouveau-né.....	12
41.	Pas de monnaie numérique de banque centrale !.....	12
F. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....		12
42.	Principes économiques.....	13
43.	Développement industriel.....	13
44.	Science, recherche et développement.....	14
45.	Restrictions sur la propriété étrangère.....	14
46.	Infrastructure.....	15
47.	Institutions financières.....	15
48.	Organisme national de réglementation des valeurs mobilières.....	15
49.	Développement régional.....	15
50.	Propriété intellectuelle – Loi relative aux brevets.....	15
51.	Législation sur le droit d'auteur.....	16
52.	Développement du Nord canadien.....	16
53.	Souveraineté dans l'Arctique.....	16
54.	Cadre stratégique énergétique à long terme.....	17
55.	Couloir de transport de l'énergie.....	18
56.	Mines.....	18
57.	ABC de la concurrence – Lignes aériennes, services bancaires, téléphones cellulaires et plus.....	18
58.	Politique sur les ressources naturelles.....	18
59.	Les ressources sur les marchés.....	19
60.	Corridor transcanadien de transport, de télécommunications et d'énergie (CTTE).....	19
61.	Crédit d'impôt pour l'apprentissage.....	19
G. COMMERCE.....		19
62.	Commerce international.....	19
63.	Commerce interprovincial.....	20
64.	Commerce interprovincial de l'alcool.....	20
H. TRANSPORTS.....		20

65.	Principes reliés au transport.....	20
66.	Transport aérien.....	21
67.	Transport terrestre	21
68.	Augmenter les choix des Canadiens en matière de transport aérien	21
69.	Transport ferroviaire de passagers.....	21
70.	Transport ferroviaire	22
I.	ENVIRONNEMENT	22
71.	Principes environnementaux	22
72.	Air pur et réduction du smog	22
73.	Sécurité énergétique grâce à l'innovation.....	22
74.	Transition énergétique	22
75.	Cartographie des aquifères.....	23
76.	Eau – Grands Lacs.....	23
77.	Exploitation des ressources extracôtières	23
78.	Sites contaminés.....	24
79.	Espèces aquatiques envahissantes	24
80.	Déversement illégal d'hydrocarbures.....	24
81.	Politique de stratégie de gestion forestière.....	25
J.	SANTÉ.....	25
82.	Soins de santé.....	25
83.	Vérification de l'assurance-maladie.....	25
84.	Promotion du bien-être	25
85.	Protection des travailleurs à risque.....	26
86.	Recherche, développement et innovation dans les sciences de la santé	26
87.	Produits pharmaceutiques.....	26
88.	Produits de santé naturels.....	26
89.	Procréation assistée et recherche connexe.....	27
90.	Loi sur l'avortement.....	27
91.	Euthanasie	27
92.	Santé mentale	27
93.	Santé maternelle.....	27
94.	Préparation aux urgences en matière de santé publique	27
95.	Eau potable.....	28
96.	Protéger la santé mentale et physique des enfants.....	28
97.	Un droit national uniforme au consentement éclairé et à l'autonomie corporelle	28
98.	Drogue et toxicomanie	28
K.	POLITIQUE SOCIALE	28
99.	Principes sociaux	28
100.	Éducation postsecondaire.....	29
101.	Prêts étudiants.....	29

102.	Assurance-emploi	29
103.	Famille	29
104.	Garde partagée	30
105.	Garde d'enfants.....	30
106.	Femmes – Protéger le sport féminin, les espaces intimes et les droits des femmes.....	30
107.	Personnes âgées – Stratégie nationale pour les soins aux aînés.....	31
108.	Épargne-retraite.....	32
109.	Logement et itinérance	32
110.	Loi nationale sur l'invalidité	32
111.	Appels téléphoniques harassants.....	32
112.	Organisations confessionnelles	33
113.	Test des valeurs du gouvernement.....	33
114.	Discours forcé	33
115.	Organismes canadiens de bienfaisance	33
L.	AFFAIRES AUTOCHTONES	33
116.	Principes sur les affaires autochtones	33
117.	Cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones.....	34
118.	Affaires autochtones	34
119.	Transparence dans les affaires autochtones	34
120.	Respect du cadre constitutionnel canadien.....	34
121.	Cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale	35
122.	Règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre l'État fédéral.....	35
123.	Vérification des résultats des affaires autochtones.....	35
124.	Droit foncier des Premières Nations	36
125.	Choix en matière d'éducation pour les Premières Nations.....	36
M.	JUSTICE PÉNALE.....	36
126.	Principes de justice.....	36
127.	Contrevenants dangereux	36
128.	Registre des prédateurs sexuels.....	36
129.	Protection des femmes enceintes.....	37
130.	Imposition des peines	37
131.	Armes à feu	37
132.	Crime organisé	38
133.	Jeunes contrevenants	38
134.	Violence familiale	38
135.	Protection de l'enfance.....	38
136.	Registre des personnes disparues.....	39
137.	Exploitation sexuelle au Canada	39
138.	Charte des droits des victimes.....	39

139.	Tribunaux d'appartenance culturelle et religieuse	39
140.	Crime en milieu rural	40
141.	Légitime défense	40
142.	Mise en liberté sous caution – Protection du public	40
143.	Expulsion des criminels condamnés non citoyens.....	40
144.	Intelligence artificielle (IA).....	40
145.	Nominations judiciaires fondées sur le mérite	40
N.	COMMUNICATIONS.....	40
146.	Société Radio-Canada – Nouvelles et médias.....	40
147.	Industrie canadienne de la production	41
148.	Améliorer l'accès fiable et abordable à Internet.....	41
149.	Protection de la vie privée et des données personnelles	41
O.	CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ DU CANADA.....	41
150.	Principes sur la diversité.....	41
151.	Multiculturalisme	41
152.	Langues officielles	41
P.	CULTURE ET PATRIMOINE CANADIENS	42
153.	Principes sur le patrimoine	42
154.	Arts et culture.....	42
155.	Sport amateur	42
Q.	CANADA RURAL	42
156.	Principes ruraux.....	43
R.	AGRICULTURE.....	43
157.	Principes en matière d'agriculture.....	43
158.	Accords commerciaux agricoles	44
159.	Gestion de l'offre	44
S.	PÊCHES.....	44
160.	Pêches	44
161.	Des saisons pour une raison.....	44
162.	Océans et côtes	45
163.	Aires marines protégées.....	45
164.	Transport maritime	45
165.	Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce.....	46
166.	Recherche marine scientifique.....	46
167.	Garde côtière, sécurité maritime et navires abandonnés.....	46
168.	Infrastructure de quais maritimes	47
T.	IMMIGRATION ET RÉFUGIÉS	47
169.	Principes sur l'immigration	47
170.	Soutien à l'établissement.....	47
171.	Immigration et travailleurs temporaires	48
172.	Demandes, permis et frais d'établissement	48

173.	Reconnaissance des titres de compétences étrangers	49
174.	Détermination du statut de réfugié	49
175.	Citoyenneté par la naissance.....	50
176.	Comblar les lacunes critiques en matière de sécurité nationale dans le système d'immigration du Canada ..	50
U. AFFAIRES ÉTRANGÈRES		50
177.	Passage de clandestins	50
178.	Principes en matière d'affaires étrangères	50
179.	Aide étrangère – Aide publique au développement.....	51
180.	Rôle du Parlement dans les affaires étrangères	51
181.	Traités internationaux	52
182.	Entente sur les tiers pays sûrs.	53
183.	Ambassade canadienne à Jérusalem	53
184.	Rétablir le Bureau de la liberté religieuse	53
185.	Traité CANZUK	53
186.	Chine	53
187.	Règles encadrant la reconnaissance diplomatique de nouveaux États	54
V. DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ.....		54
188.	Stratégie de défense « Le Canada d'abord »	54
189.	Anciens combattants	54
190.	Indemnisation des anciens combattants autochtones qui ont perdu leur statut d'Indien à la suite de leur service	55
191.	Sécurité.....	55
192.	Réservistes militaires	56
193.	Simplification de l'approvisionnement de défense	56
194.	Soins et réhabilitation des membres blessés des Forces armées canadiennes.....	56
195.	Dissuasion et force par la défense collective	56
196.	Norme de formation nationale pour les entraîneurs de chiens d'assistance spécialisés en TSPT	57
197.	Protéger la souveraineté de l'Arctique et la sécurité du continent.....	57
198.	Cybersécurité.....	57
W. UNE DÉMOCRATIE FORTE – ÉLABORATION CONTINUE DES POLITIQUES		57
199.	Principes sur l'élaboration des politiques	57

PRINCIPES FONDATEURS

Le cadre constitutionnel et les politiques fondamentales du Parti conservateur du Canada s'appuieront sur les principes suivants :

- Ayant la conviction qui procède de l'équilibre entre la responsabilité financière, une politique sociale humanitaire qui habilite les moins fortunés en faisant la promotion de l'autosuffisance et de l'égalité des chances, et les droits et responsabilités des personnes, des familles et des associations.
- La création d'une coalition nationale dont les membres partagent ces croyances et qui reflète la diversité socio-économique, culturelle et régionale du Canada.
- Le développement de cette coalition, faisant place aux différences et au respect de nos traditions, tout en reconnaissant le concept que la force du Canada n'a d'égale que la somme de ses parties.
- Le Parti conservateur du Canada fonctionnera d'une manière responsable et rendra des comptes à ses membres.
- La croyance en la loyauté à un Canada souverain et uni dont le gouvernement respecte la Constitution canadienne, la suprématie des institutions parlementaires démocratiques et la primauté du droit.
- La croyance en la valeur et la dignité de toute vie humaine.
- La croyance en l'égalité de tous les Canadiens.
- La croyance aux libertés individuelles, notamment à la liberté d'expression, de culte, d'assemblée et d'association.
- La croyance à la monarchie constitutionnelle, aux institutions parlementaires et au processus démocratique.
- La croyance selon laquelle c'est dans le cadre d'un système gouvernemental fédéral que la diversité de notre pays trouve sa meilleure expression, et qu'il est souhaitable d'établir des administrations provinciales et territoriales fortes où tous doivent être traités de manière que les limites constitutionnelles de la gouvernance entre les autorités fédérales et provinciales soient respectées dans l'intérêt mutuel et national.
- La croyance à l'égalité du statut de la langue française et de la langue anglaise, de même qu'aux droits et privilèges égaux qu'elles confèrent au chapitre de leur utilisation dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.
- La croyance selon laquelle le meilleur moyen de garantir la prospérité et le bien-être des Canadiens est de donner à chacun :
 - la liberté de défendre ses intérêts légitimes propres et éclairés dans une économie libre et concurrentielle ;
 - la possibilité de jouir, dans la mesure du possible, des fruits de son travail ;

- le droit à la propriété.
- La croyance selon laquelle un gouvernement responsable doit faire preuve de prudence financière et se limiter aux responsabilités qui ne peuvent raisonnablement être assumées par l'individu ou autrui.
- La croyance selon laquelle il revient aux individus de subvenir à leurs propres besoins, à ceux de leur famille et à ceux des personnes à leur charge, tout en reconnaissant que le gouvernement doit répondre aux citoyens ayant besoin de son aide et de sa compassion.
- La croyance selon laquelle le Canada, en tant que pays, de même que son gouvernement, doit avoir pour objectif, grâce à un leadership réfléchi et prudent, de créer un climat favorable à la récompense de l'initiative individuelle, à la poursuite de l'excellence, à la sécurité et à la protection de la vie privée, et à la prospérité découlant d'une économie de libre marché concurrentielle.
- La croyance selon laquelle le Canada devrait maintenir son solide patrimoine de défense nationale, soutenant des forces militaires correctement armées, honorant ceux qui servent et faisant la promotion de notre histoire et de nos traditions.
- La croyance selon laquelle la qualité de l'environnement fait partie intégrante de notre patrimoine et doit être protégée par chaque génération pour celle qui suivra.
- La croyance en un Canada conscient de ses obligations en tant que membre de la communauté internationale.
- La croyance selon laquelle l'autorité canadienne va au-delà des côtes pour inclure les régions reconnues à l'échelle internationale que sont les eaux territoriales, la zone exclusivement économique (ZEE) et le plateau continental.
- La croyance selon laquelle un gouvernement efficace et responsable tient compte des besoins de la population qu'il représente et est composé de membres qui, en tout temps, observent les règles d'éthique et se comportent avec intégrité, honnêteté et dans l'intérêt supérieur de tous.
- La croyance selon laquelle tous les Canadiens devraient avoir un accès raisonnable à des soins de santé de qualité, peu importe leur capacité de payer.
- La croyance selon laquelle le meilleur potentiel pour atteindre les objectifs économiques et sociaux repose sur un régime commercial mondial ouvert et équitable.

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

A. RÔLE DU GOUVERNEMENT

1. Rôle du gouvernement

Le Parti conservateur croit que le rôle du gouvernement est de :

- i. protéger la vie et les biens de ses citoyens ;
- ii. veiller à l'égalité des chances ;
- iii. favoriser un environnement au sein duquel les individus et l'initiative personnelle peuvent prospérer ;
- iv. garantir la sécurité de nos frontières et la sécurité des citoyens, au pays et à l'étranger ;
- v. offrir aux Canadiens les services qui ne peuvent pas être offerts de manière plus efficiente et efficace par des particuliers ou par le secteur privé ;
- vi. entretenir et améliorer l'infrastructure nationale.

B. RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

2. Responsabilité ministérielle

La responsabilité ministérielle devant le Parlement représente l'un des éléments fondamentaux du gouvernement parlementaire. Le Parti conservateur est déterminé à appliquer les principes de la responsabilité du gouvernement. Nous pensons que les ministres devraient continuer à avoir un pouvoir et à être tenus responsables des politiques qu'ils élaborent et des mesures administratives qui sont prises par leurs ministères.

3. Excellence dans la fonction publique

Le Parti conservateur croit que tous les Canadiens ont droit à une fonction publique professionnelle qui est efficiente, efficace et indépendante. Le Parti conservateur croit que le gouvernement doit prendre appui sur la législation sur la protection des dénonciateurs afin d'assurer que ceux qui dévoilent des affaires de corruption et des actes répréhensibles sont à l'abri de représailles. Nous continuons à soutenir toute mesure qui améliore l'efficacité et la responsabilité de la fonction publique.

Nous croyons que les avantages sociaux et les pensions de la fonction publique devraient être comparables à ceux offerts à des employés similaires dans le secteur privé, et dans la mesure où ils ne le sont pas, qu'ils devraient être rendus comparables aux avantages sociaux et aux pensions du secteur privé dans le cadre de la négociation des futurs contrats.

4. Saine gestion financière

Le Parti conservateur croit :

- i. que le gouvernement devrait poursuivre le travail pour renforcer les fonctions de vérification interne et de contrôle du gouvernement, assurant que l'application des programmes correspond à

l'objet de ces derniers, que les dépenses sont mesurées par rapport aux objectifs, et que les dépassements de coûts sont immédiatement portés à l'attention du Parlement ;

- ii. au rôle de vérificateur du Conseil du Trésor ;
- iii. que le vérificateur général devrait pouvoir présenter ses rapports au greffier de la Chambre des communes quand le Parlement ne siège pas, et que ces rapports devraient être rendus publics par le Président de la Chambre ;
- iv. que le gouvernement devrait assurer la transparence, l'exactitude et la confiance à l'égard des finances publiques en autorisant le vérificateur général à examiner tous les documents rattachés à l'État, y compris ceux de l'ensemble des organismes gouvernementaux, des sociétés d'État, de l'Office d'investissements du Régime de pensions du Canada et des fondations.

Le Parti conservateur du Canada réformera le système d'approvisionnement de façon à resserrer les critères afin d'éviter l'octroi de contrats à des compagnies qui mettent en jeu la sécurité nationale, et en contrepartie considérer qu'il y a des entreprises canadiennes très qualifiées et compétentes qui pourraient aussi avoir accès aux contrats.

5. Chevauchements et gaspillage au gouvernement

Le Parti conservateur croit que le gouvernement fédéral devrait établir un processus détaillé pour rationaliser les services gouvernementaux et éliminer le gaspillage, les chevauchements et les doubles emplois inutiles entre les paliers de gouvernement et au sein des ministères fédéraux.

Un gouvernement conservateur entreprendra un examen régulier de tous les programmes de dépenses du gouvernement et éliminera ceux dont les objectifs ne sont plus valides ou ont déjà été atteints, ou ceux dont les objectifs ne sont pas conformes aux objectifs du gouvernement.

6. Renforcer le pouvoir d'action du commissaire à l'éthique

Le Parti conservateur croit en la nécessité de mettre à la disposition du commissaire à l'éthique des mesures plus sévères, allant de l'augmentation des amendes, à la restitution, ainsi qu'à des sanctions telles que la suspension, et même la poursuite criminelle pour sanctionner les députés et les sénateurs qui contreviennent à la *Loi sur les conflits d'intérêts*.

7. Accès à l'information

Le Parti conservateur prône l'examen régulier et indépendant du système d'accès à l'information du Canada pour en faire un système de premier ordre : ouvert, rapide et responsable, assorti de mécanismes d'application automatique plus nombreux, notamment des amendes obligatoires imposées à toute institution assujettie à la *Loi d'accès à l'information* pour le non-respect des délais prescrits dans la loi ou pour des plaintes retenues par le Bureau du commissaire à l'information.

8. Transparence fiscale

Nous croyons à la responsabilisation et au renforcement de la confiance à l'égard de dépenses publiques responsables.

Le Parti conservateur donnera aux enquêtes publiques/ministères/sociétés de la Couronne le mandat d'augmenter globalement les données publiques lisibles à la machine, utilisant les normes actuelles pour les données ouvertes.

Il sera interdit aux organismes recevant des subventions fédérales d'utiliser l'argent des contribuables pour couvrir les frais juridiques liés à des inconduites, à la négligence ou à des activités sans rapport avec leur mandat principal. Les fonds fédéraux doivent servir directement les Canadiens et ne doivent pas protéger des organismes aux pratiques douteuses.

En outre, le Parti conservateur ajoutera des critères pour la publication des résultats des bénéficiaires de fonds publics au moyen de données ouvertes.

Un gouvernement conservateur présentera un projet de loi exigeant que toute remise ou radiation d'une dette non personnelle due au gouvernement du Canada soit annoncée publiquement dans la Gazette du Canada.

C. RÉFORME DÉMOCRATIQUE

9. Hauts fonctionnaires du Parlement

Le Parti conservateur croit que les hauts fonctionnaires, comme le vérificateur général, le directeur général des élections, le contrôleur général, le commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique, le commissaire à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée, devraient être nommés par le Parlement et rendre compte à celui-ci.

10. Votes libres

Le Parti conservateur croit au rétablissement de la responsabilité démocratique à la Chambre des communes en permettant les votes libres.

Tous les votes devraient être libres, sauf les votes portant sur le budget, le budget principal des dépenses et les principales initiatives gouvernementales.

En ce qui concerne les votes sur des questions d'ordre moral, telles que l'avortement, la définition du mariage et l'euthanasie, le Parti reconnaît que ses membres ont des convictions personnelles profondes qui peuvent diverger, et il reconnaît le droit des députés d'adopter des positions en consultation avec leurs électeurs et de voter librement.

11. Nomination des juges à la Cour suprême

Le Parti conservateur croit que les nominations à la Cour suprême du Canada devraient être ratifiées par un vote libre au Parlement, après avoir été autorisées par le Comité de la justice de la Chambre des communes.

12. Réforme du Sénat

Le Parti conservateur est en faveur de l'élection des sénateurs.

Le Parti conservateur croit à un Sénat égal, afin de remédier à la répartition inégale de la population canadienne et d'assurer un équilibre qui protège les intérêts régionaux.

Nous croyons que si les citoyens d'une province ou d'un territoire, par un vote démocratique, choisissent des personnes qualifiées pour être nommées au Sénat, le gouvernement devrait maintenir la pratique de pourvoir toute vacance au Sénat pour cette province ou ce territoire en choisissant parmi ces

personnes élues.

13. Réforme électorale

Le Parti conservateur croit que la discussion sur des changements éventuels au système électoral est utile dans une démocratie saine.

En examinant les options de réforme électorale, nous croyons que le gouvernement ne devrait pas appuyer un nouveau système électoral qui affaiblira le lien entre les députés et leurs électeurs, qui créera de grandes circonscriptions impossibles à gérer ou qui renforcera le contrôle de l'appareil du parti au détriment des députés.

Un référendum national doit être tenu avant la mise en application de toute proposition de réforme électorale. Les partis politiques fédéraux ne devraient recevoir pour tout financement public que ce qui est prévu actuellement dans la *Loi électorale du Canada*.

Nous croyons que les contributions étrangères aux organismes tiers canadiens devraient être interdites. La *Loi électorale du Canada* devrait être modifiée afin d'interdire aux tiers d'accepter des fonds pour des activités politiques domestiques, d'empêcher la collaboration des tiers pendant les campagnes électorales et de prévoir des sanctions plus sévères pour les contrevenants.

14. Indépendance de l'appareil judiciaire

Le Parti conservateur croit qu'un appareil judiciaire indépendant est une protection essentielle à la liberté des Canadiens contre l'exercice d'un pouvoir arbitraire par l'État.

15. Parlement, tribunaux et Charte

Le Parti conservateur croit que le Parlement, et non pas les tribunaux, est l'organe législatif du Canada.

Nous sommes en faveur de la formation d'un Comité d'examen judiciaire parlementaire chargé de répondre aux décisions des tribunaux, lesquelles, de l'avis du Parlement, devraient être assujetties à la loi.

Nous réaffirmons la légitimité de la totalité de la *Charte des droits et libertés*, y compris l'article 33 (disposition de dérogation).

Nous sommes en faveur d'une législation retirant le pouvoir de la Commission canadienne des droits de la personne et du Tribunal canadien des droits de la personne de réglementer, de recevoir, d'enquêter ou de juger les plaintes relatives à l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

16. Droits de propriété

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait demander l'accord des provinces afin de modifier la Constitution pour y inclure les droits à la propriété, et pour garantir que personne ne doit se voir privé de ces droits sans l'application normale de la loi et une indemnisation complète, juste et opportune.

Nous croyons que le gouvernement devrait adopter une loi assurant qu'une indemnisation complète, juste et opportune est versée à toutes les personnes qui se voient privées de leurs droits de propriété ou personnels en raison d'une initiative, d'une politique, d'un processus, d'une réglementation ou d'une loi du gouvernement fédéral.

Au Canada, les propriétaires fonciers privés conservent le plein contrôle et le pouvoir décisionnel sur

leurs biens. Aucun gouvernement, organisme ou individu ne peut restreindre l'utilisation, le transfert ou l'aménagement légaux d'une propriété sans une procédure régulière et indemnisation équitable, garantissant ainsi la protection des droits de propriété conformément au droit canadien et aux libertés constitutionnelles.

17. Droits des travailleurs

Le Parti conservateur du Canada :

- i. Soutient le droit des travailleurs de s'organiser de façon démocratique, de négocier des conventions collectives et de pacifiquement retirer et refuser des services tout en :
 - a. respectant la loi,
 - b. respectant le droit des autres travailleurs, sans pénalité, de ne pas participer s'ils le souhaitent, et
 - c. respectant la propriété privée ;
- ii. Croit que le gouvernement devrait collaborer avec les syndicats et les employeurs dans les domaines de compétences fédérales afin de développer des mécanismes de règlement des conflits et d'encourager leur utilisation dans le but d'éviter ou de minimiser l'interruption des services aux Canadiens ;
- iii. Soutient le droit des travailleurs syndiqués de tenir un vote secret en cas de grève ou à toute élection syndicale ;
- iv. Soutient une loi sur le droit au travail permettant l'affiliation syndicale optionnelle, ce qui comprend les syndicats étudiants ;
- v. Soutient l'exigence selon laquelle les syndicats sont sujets à des rapports financiers annuels exhaustifs et transparents tant qu'ils ont le statut d'organisation sans but lucratif et reçoivent un soutien public par la déduction fiscale des cotisations syndicales ;
- vi. Croit que le gouvernement fédéral doit assurer que les membres de syndicats relevant de sa compétence contrôlent l'utilisation des fonds recueillis sous la forme de cotisations obligatoires. Le gouvernement fédéral devrait légiférer sur les points suivants :
 - a. Les syndicats de la fonction publique fédérale et les syndicats des industries réglementées par le fédéral doivent préciser en détail à leurs membres, tous les ans, la part du budget alloué à des dons politiques, à des dons à des organisations médiatiques et à du militantisme et des campagnes politiques ;
 - b. Les syndicats de la fonction publique fédérale et les syndicats des industries réglementées par le fédéral doivent permettre aux membres de refuser de verser la part de leurs cotisations servant les activités susmentionnées.
- vii. Croit que l'affiliation syndicale obligatoire et les contributions financières comme condition d'emploi limitent la liberté économique des Canadiens et freinent la croissance économique.

18. Liberté d'expression

Le Parti conservateur reconnaît qu'un dialogue ouvert est le fondement de toute société démocratique. Pour cette raison, le Parti conservateur soutient la liberté d'expression pour tous les Canadiens. Le Parti conservateur va promouvoir des politiques et des lois pour protéger la liberté de parole et d'expression

dans l'espace public, incluant dans les médias et sur les plateformes numériques conformément avec la Charte des droits et libertés. Nous préserverons les droits des Canadiens à créer et à accéder à des contenus sur l'Internet sans censure sanctionnée par le gouvernement, et nous annulerons les restrictions inconstitutionnelles.

19. Protection de la liberté d'expression sur les campus canadiens

Le Parti conservateur du Canada favorisera le financement fédéral des universités canadiennes qui appliquent les principes de Chicago. En vertu de cette mesure, les établissements devront respecter et protéger la liberté d'expression comme le définit la Charte. Les établissements qui ne protègent pas la liberté d'expression perdront leur financement fédéral.

20. Pratiques d'embauche injustes

Le Parti conservateur du Canada rétablira le mérite dans l'innovation au Canada en orientant les pratiques d'embauche associées au financement fédéral de la recherche loin de l'idéologie et en mettant plutôt l'accent, d'abord et avant tout, sur le soutien et la rétention des meilleurs chercheurs canadiens, sans égard aux caractéristiques personnelles immuables.

21. Défendre le Canada contre l'ingérence étrangère

Le Parti conservateur du Canada maintiendra et défendra la souveraineté et la démocratie au Canada en appuyant des mesures robustes pour contrer l'ingérence étrangère à l'égard de nos élections, de nos institutions démocratiques et des citoyens canadiens. Afin de lutter contre l'ingérence étrangère, le Parti conservateur assurera la sécurité des processus de mise en candidature, mettra en œuvre un registre des agents étrangers et adoptera des mesures pour contrer la répression transnationale, afin de protéger les droits et libertés des Canadiens, ainsi que l'intégrité de nos institutions démocratiques.

22. Protéger les travailleurs : qu'ils soient syndiqués, du secteur public ou des métiers ou professions autoréglementés

Le Parti conservateur n'appuie pas l'éducation politique, culturelle ou idéologique forcée, quelle qu'elle soit, comme condition préalable à l'emploi ou à l'exercice d'une profession. Les personnes employées dans le secteur public, les syndicats ou les métiers/professions autoréglementés ne devraient pas être obligées de faire des affirmations ou de participer à des programmes idéologiques comme condition d'emploi ou d'exercice.

D. FÉDÉRALISME D'OUVERTURE

23. Fédéralisme

Le Parti conservateur est en faveur du rétablissement de l'équilibre constitutionnel entre les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux.

Nous respectons le principe du fédéralisme et la notion de provinces fortes au sein du Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces afin d'améliorer la vie des Canadiens, tout en respectant le partage des pouvoirs et des responsabilités précisés dans la Constitution du Canada.

Nous croyons que l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines de compétences provinciales devrait être limité, et que les provinces devraient être autorisées à avoir recours au refus de participer, avec une pleine indemnisation, si elles veulent se retirer d'un programme fédéral nouveau

ou modifié, dans des domaines de compétences partagées ou exclusivement provinciales.

24. Réforme de la fédération

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait envisager de réformer le fédéralisme canadien, en tenant compte de :

- i. la nécessité de consolider la position du Québec au sein de la fédération canadienne, car la province n'a pas accepté la *Loi constitutionnelle, 1982* ;
- ii. la nécessité de remédier au sentiment d'aliénation des citoyens de l'Ouest ; et
- iii. l'importance de créer un partenariat à long terme avec les peuples autochtones.

Nous croyons que le nouveau Conseil de la fédération est une innovation importante dans les relations intergouvernementales au Canada et qu'il pourrait améliorer la collaboration entre les gouvernements tout en respectant la diversité régionale et la flexibilité au sein de la fédération. Nous soutenons les activités du Conseil de la fédération et encouragerons l'élaboration de meilleures méthodes de partage de l'information entre les provinces.

25. Partage des compétences

Le Parti conservateur soutient le renforcement des compétences provinciales en empêchant la mise en place de programmes fédéraux qui font double emploi ou empiètent sur les responsabilités provinciales. Nous préconisons l'adoption de mesures législatives et de mécanismes de retrait pour les provinces afin d'assurer une gouvernance efficiente, de réduire la bureaucratie et de garantir une utilisation responsable des fonds publics, tout en respectant le partage constitutionnel des compétences.

E. POLITIQUE FINANCIÈRE

26. Loi sur l'équilibre budgétaire

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait adopter une loi sur l'équilibre budgétaire, prévoyant des dépassements en cas d'urgence nationale ou dans d'autres circonstances définies et vraisemblablement rares.

27. Remboursement de la dette

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait mettre en œuvre une politique fiscale durable afin d'éliminer le déficit et de poursuivre le remboursement de la dette nationale, ce qui permettrait de stabiliser la croissance des charges d'intérêt et de réduire l'iniquité intergénérationnelle due à la charge de la dette transmise aux générations futures.

Nous sommes en faveur de l'adoption d'un plan de remboursement de la dette selon lequel la majeure partie de l'excédent budgétaire sera allouée au remboursement de la dette afin d'atteindre un ratio dette-PIB à la baisse.

28. Simplification du code fiscal

Le Parti conservateur soutient une *Loi de l'impôt sur le revenu* simplifiée et compréhensible. Pour parvenir à une *Loi de l'impôt sur le revenu* simple et compréhensible pour tous les Canadiens, nous sommes en faveur d'un examen indépendant approfondi, impartial, de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et du cadre financier du Canada.

Le Canada a besoin d'un régime fiscal pour le vingt-et-unième siècle, un régime qui réduit les coûts de conformité et augmente la transparence tout en faisant la promotion de la croissance, de l'investissement, de l'entrepreneuriat et de la création d'emplois.

29. Allégement fiscal

Le Parti conservateur est en faveur d'un allégement fiscal général à la fois immédiat et à long terme. La réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers est une priorité pour le Parti conservateur parce qu'elle augmente le salaire net et le niveau de vie de tous les Canadiens.

Nous encourageons le gouvernement à poursuivre la réduction de l'imposition des sociétés. La réduction de l'imposition des sociétés encourage les entreprises étrangères et canadiennes à investir au Canada, ce qui se traduit par des emplois plus nombreux et mieux rétribués pour les travailleurs canadiens. Une réduction de l'imposition des sociétés entraîne aussi plus d'emplois et de meilleurs rendements pour les participants aux régimes de retraite et les détenteurs de REER, de fonds communs de placement et de placements en actions ordinaires.

Nous croyons que le gouvernement devrait réduire l'impôt sur les gains en capital et éliminer l'impôt sur les gains en capital réinvesti. La réduction de l'impôt sur les gains en capital encourage l'épargne et l'investissement, ce qui signifie plus de capital pour les entreprises canadiennes, plus d'emplois pour les travailleurs canadiens et de meilleurs rendements pour les investisseurs canadiens. Voilà pourquoi nous soutenons de nouvelles mesures, notamment l'augmentation de l'exonération à vie des gains en capital pour les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs, les exploitants de lots boisés et les pêcheurs.

Nous croyons que les cotisations sociales ne devraient pas être supérieures au montant requis pour financer adéquatement le régime d'assurance-emploi, car des cotisations sociales inutilement élevées sont une taxe sur la création d'emplois. La réduction des cotisations sociales stimule l'embauche et l'expansion des entreprises.

Le régime fiscal canadien doit être fondé sur l'équité. Nous encourageons le gouvernement à continuer à éliminer les échappatoires comme le recours aux paradis fiscaux, qui minent l'assiette fiscale canadienne et permettent aux sociétés d'éviter de payer de l'impôt au Canada. Le Parti conservateur appuie le concept selon lequel toute forme d'imposition doit être juste et raisonnable. Le gouvernement devrait travailler à éliminer les cas de taxation d'une taxe.

Nous encourageons le Parti conservateur à adopter un régime fiscal moins progressif en réduisant le nombre de tranches de l'imposition du revenu.

30. Soutien aux familles

Le Parti conservateur reconnaît qu'il faut soutenir les familles et les enfants. Nous croyons qu'il faut freiner la baisse du taux de natalité au Canada en réduisant les obstacles imposés à ceux qui veulent fonder une famille, assurant ainsi le bien-être et la durabilité à long terme de nos communautés.

Nous sommes en faveur de l'équité fiscale pour les familles par l'élimination des inégalités entre les familles à un et deux revenus. Un gouvernement conservateur permettra aux époux de choisir de faire une déclaration de revenus conjointe ou sur la base du ménage afin que les taux progressifs s'appliquent au revenu familial plutôt qu'au revenu du particulier.

Nous sommes en faveur de l'élimination de tous les désavantages fiscaux pour les familles, notamment

celles qui gardent leurs enfants à la maison. Nous reconnaissons la valeur économique des parents à la maison et soutenons l'adoption de mesures d'équité fiscale comme le partage du revenu pour les couples avec enfants.

Nous reconnaissons également que nombre de personnes âgées ne gagnaient qu'un seul revenu alors que l'un des parents restait à la maison pour s'occuper des enfants. Nos aînés ont droit à une équité fiscale qui éliminera l'écart entre les familles à un et à deux revenus à la retraite.

Nous reconnaissons la valeur des aidants naturels et nous sommes en faveur d'un allègement fiscal pour les familles qui fournissent des soins à domicile.

31. Contrôle des dépenses

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait renforcer l'exécution de la loi et les pénalités prévues au Code criminel pour les fraudes impliquant l'utilisation à mauvais escient de l'argent des contribuables.

Nous croyons que le gouvernement devrait adopter un mécanisme d'évaluation des programmes afin d'assurer que tous les principaux programmes de dépense du gouvernement sont régulièrement évalués de façon indépendante. Ainsi, les programmes respecteront les priorités du gouvernement et garantiront l'optimisation des ressources.

Nous croyons à un système pénal efficace et efficient. Nous devons appliquer des mesures de contrôle des coûts et offrir des possibilités de revenu pour les détenus et les établissements de détention afin de réduire le fardeau imposé aux contribuables. Cela permettra également aux détenus d'acquérir des compétences, de recevoir une formation et d'avoir une expérience de travail au moment de leur libération.

32. Péréquation

La péréquation est un volet essentiel des efforts d'édification d'une nation au Canada. Le Parti conservateur croit que les provinces et les territoires devraient pouvoir offrir des services publics comparables à des taux d'imposition comparables ; aussi, nous soutenons une formule de péréquation et de financement territorial juste pour chaque province et chaque territoire et favorable à la croissance économique.

33. Politique monétaire

Le Parti conservateur est en faveur d'une politique monétaire stable et prévisible créant un climat positif pour les investissements et la croissance du Canada dans le contexte de l'économie mondiale.

34. Pensions et régimes d'épargne-retraite

Le Parti conservateur croit que les régimes de retraite des entreprises devraient être investis par des fiduciaires indépendants au bénéfice des employés et devraient être sans lien de dépendance.

Le Parti conservateur s'engage à harmoniser les pensions du secteur public aux normes canadiennes en optant pour un modèle à cotisations déterminées prévoyant des cotisations de l'employeur comparables à celles du secteur privé.

Le Parti conservateur appuie l'adoption de mesures législatives permettant que les revenus provenant des rentes de REER, des fonds enregistrés de revenu de retraite (FERR) et des fonds de revenu viager (FRV) soient admissibles au fractionnement du revenu entre conjoints à un âge inférieur à 65 ans, à l'instar des régimes de pension, afin d'assurer une équité fiscale pour l'ensemble des retraités.

35. Taxe sur le carbone

Nous pensons que le gouvernement fédéral ne devrait pas imposer de taxe sur le carbone ou de système de plafonnement et d'échange aux provinces et territoires ou aux citoyens du Canada. Les provinces et les territoires devraient être libres d'adopter leurs propres politiques en matière de changement climatique, sans ingérence fédérale ni pénalités ou incitatifs fédéraux.

36. Déclaration de revenus unique pour le Québec

De plus en plus de Québécois réclament une gestion simplifiée du processus de perception des impôts. Ainsi, tout en reconnaissant le caractère distinct du Québec, un gouvernement conservateur travaillera en collaboration avec le palier gouvernemental provincial afin d'appuyer la mise en place d'une déclaration de revenus unique afin de réduire la lourdeur administrative.

37. Aucun impôt du gain en capital réalisé à la vente d'une résidence principale

Le Parti conservateur appuie la possibilité pour les particuliers et les entreprises de reporter l'impôt sur les gains en capital lorsque le produit de la vente d'actifs est réinvesti, dans un délai déterminé, dans des actifs canadiens admissibles contribuant de manière significative à l'activité économique du Canada.

Le Parti conservateur n'imposera jamais le gain en capital réalisé à la vente de la résidence principale de ses résidents.

38. Examen de l'impôt sur le revenu

Le régime fiscal est un élément essentiel pour créer un environnement concurrentiel et assurer une croissance inclusive et une société juste. Le Parti conservateur appuie la création d'un comité indépendant pour effectuer un examen complet du régime fiscal.

39. Rajustement du seuil de ventes en dollars pour l'inscription obligatoire à la TPS/TVH

Nous croyons qu'il faut augmenter le seuil de revenu des petites entreprises pour l'inscription obligatoire et la facturation de la TPS/TVH, du taux original de 30 000 \$ en 1991, à sa valeur actuelle ajustée en fonction de l'inflation, puis l'indexer annuellement en fonction de l'indice d'ensemble des prix à la consommation de Statistique Canada à l'échelle du Canada.

40. Éliminer la TPS sur les produits essentiels à la maternité et à l'arrivée d'un nouveau-né

Le Parti conservateur appuie l'élimination de la TPS sur les produits dits essentiels à la maternité et à l'arrivée d'un nouveau-né, comme c'est le cas pour les produits alimentaires.

41. Pas de monnaie numérique de banque centrale !

Le Parti conservateur appuie l'établissement d'un cadre national visant à garantir l'accès continu à l'argent comptant et son utilisation au Canada.

Nous ne soutenons pas la création d'une monnaie numérique de banque centrale.

F. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

42. Principes économiques

Le Parti conservateur croit :

- i. que le gouvernement a la responsabilité de créer un climat économique au sein duquel les Canadiens peuvent s'épanouir et prospérer, et leur succès se traduire par la création de possibilités d'emploi de qualité pour les Canadiens ;
- ii. au principe de l'optimisation de la transformation à valeur ajoutée au Canada. Le gouvernement fédéral devrait créer un cadre économique qui encourage les entreprises canadiennes à exporter des produits plutôt que des matières premières ;
- iii. qu'un dollar dans les mains d'un citoyen canadien est mieux placé que dans les mains d'une bureaucratie gouvernementale. Les Canadiens devraient bénéficier d'un niveau de vie plus élevé, d'une économie plus concurrentielle et d'une plus grande productivité, à l'instar de nos principaux partenaires commerciaux ;
- iv. que la place concurrentielle du Canada sur l'échiquier international ne devrait jamais souffrir de l'absence d'éthique au sein du gouvernement du Canada ;
- v. qu'un fardeau fiscal moins lourd et une ingérence gouvernementale moindre dans l'économie donneront un plus grand pouvoir d'achat aux citoyens canadiens, ce qui entraînera une économie plus concurrentielle, une productivité accrue, plus de possibilités d'emplois de qualité, et un meilleur niveau de vie ;
- vi. que le gouvernement doit se doter d'un processus de réforme réglementaire vigoureux afin d'éliminer les tracasseries administratives ; et
- vii. que le gouvernement du Canada doit poser des gestes pour accélérer la croissance de la productivité du Canada en :
 - a. améliorant le capital humain grâce à un système d'éducation secondaire, postsecondaire et professionnelle de meilleure qualité et à des règles plus efficaces pour faciliter l'immigration de travailleurs qualifiés ; et
 - b. encourageant l'efficacité et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises en augmentant la recherche et le développement et les investissements de capital et en renforçant la sophistication organisationnelle.

43. Développement industriel

Le Parti conservateur est en faveur de l'élimination des subventions aux entreprises à but lucratif dans la mesure du possible. Cela comprend l'élimination de l'aide sociale corporative, des subventions et des paiements aux entreprises et les investissements gouvernementaux dans les entreprises à but lucratif. Le gouvernement ne devrait pas verser de subventions aux grandes entreprises et choisir des gagnants et des perdants. Nous croyons qu'il sera possible non seulement de réduire, mais d'éliminer ultimement les subventions aux entreprises à but lucratif en mettant l'accent sur une meilleure croissance économique générale, en encourageant la concurrence, en améliorant la productivité, en rationalisant la réglementation et en stimulant l'innovation dans le cadre d'accords commerciaux libres et équitables.

Nous croyons que le gouvernement devrait travailler avec les organisations internationales et chaque

pays afin de réduire les politiques protectionnistes et de garantir des accords de libre-échange. Notre but dans ces négociations devrait être de garantir des accords qui profitent aux manufacturiers canadiens en leur permettant d'être compétitifs et d'avoir du succès grâce à la concurrence, et ce, sur un pied d'égalité. Là où un préjudice et des dommages sont causés par des mesures commerciales et lorsque nous avons une chance raisonnable de gagner ou de renverser ces mesures, nous devrions soutenir une industrie sur une base temporaire jusqu'à ce que le différend commercial soit résolu.

Nous soutenons le fait de modifier la *Loi sur Investissement Canada* afin d'élargir le processus de révision pour inclure la sécurité de l'approvisionnement, les transferts de technologie et les répercussions antitrust.

Nous soutenons la privatisation des sociétés de la Couronne qui font directement concurrence à des services comparables offerts dans le secteur privé.

44. Science, recherche et développement

Le Parti conservateur est en faveur de l'établissement d'une autorité ou d'un guichet unique chargés d'examiner d'importants projets scientifiques en fonction de lignes directrices publiques. Ces types de projets sont souvent paralysés par la bureaucratie, car en vertu du système actuel, le financement requis doit être sollicité auprès d'une myriade de ministères et d'organismes. Une approche de guichet unique serait plus transparente pour le milieu de la recherche et plus responsable à l'endroit des contribuables canadiens.

Nous sommes en faveur de la création du poste d'expert scientifique en chef indépendant qui conseillerait le Parlement sur des questions scientifiques et soumettrait des rapports connexes, et qui aiderait à coordonner les questions liées aux politiques scientifiques au sein du gouvernement et à l'échelle internationale. Ce bureau serait inspiré du *Parliamentary Office of Science and Technology* du Royaume-Uni. L'expert scientifique en chef devrait être mandaté par le Parlement pour faire des analyses indépendantes et équilibrées sur les politiques publiques en matière de science et de technologie. Cette information devrait être fournie ouvertement aux parlementaires et aux citoyens, ce qui permettrait de prendre des décisions éclairées.

Nous soutenons le financement de l'innovation, de la technologie et de la recherche par les organismes subventionnaires. Nous sommes en faveur d'un examen concurrentiel par les pairs et d'une transparence et d'une responsabilité accrues afin de déterminer qui doit recevoir des subventions par l'intermédiaire de ces organismes.

Nous reconnaissons l'importance des investissements privés dans la recherche et le développement d'applications commerciales. Nous reconnaissons que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) encourage les investissements privés dans la recherche et le développement. Le gouvernement devrait collaborer avec les intervenants de tous les milieux de la recherche et de divers secteurs industriels pour élargir ce crédit d'impôt. Nous sommes en faveur de l'élimination de l'impôt sur le capital et de la réduction de l'impôt sur les gains en capital, car l'efficacité du crédit d'impôt pour la RS&DE dépend du taux général d'imposition sur le capital et les investissements. En principe, nous croyons que le gouvernement devrait offrir plus d'incitatifs fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental.

45. Restrictions sur la propriété étrangère

Le Parti conservateur est en faveur d'un assouplissement des règles sur la propriété étrangère pour le

secteur industriel canadien en collaboration avec nos principaux partenaires commerciaux dans le domaine des télécommunications, de la distribution en matière de radiodiffusion et de l'industrie aérienne. Nous pensons que le gouvernement devrait entreprendre immédiatement une étude afin de décider de la réduction ou de l'élimination totale de ces règles.

46. Infrastructure

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait allouer une part des taxes fédérales sur l'essence aux provinces et aux territoires pour financer l'infrastructure.

Pour accroître le soutien direct du gouvernement à l'infrastructure, le Parti conservateur du Canada est en faveur d'utiliser le modèle de financement partenariat public-privé (PPP) pour développer l'infrastructure du Canada et en accélérer le renouvellement.

47. Institutions financières

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait assurer l'intérêt supérieur des consommateurs en favorisant la concurrence et en assurant que le secteur des services financiers est correctement réglementé et équilibré en ce qui a trait à la stabilité et aux possibilités de réussite et de croissance de ces institutions.

Le Parti conservateur estime qu'aucun Canadien ne devrait être privé de services financiers essentiels en raison de ses convictions personnelles ou d'activités légales.

Un gouvernement conservateur adoptera une loi visant à protéger les Canadiens contre les pratiques arbitraires de retrait de services bancaires, et de favoriser un système de services financiers équitable qui respecte les libertés des Canadiens tout en préservant la stabilité institutionnelle.

48. Organisme national de réglementation des valeurs mobilières

Le Parti conservateur reconnaît que des marchés financiers efficaces sont essentiels à la prospérité du Canada et qu'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières unique et doté de solides pouvoirs d'application de la loi est le moyen le plus efficace de lutter contre le crime en col blanc et de protéger les épargnes et les investissements des Canadiens. Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de créer un tel organisme.

49. Développement régional

Le Parti conservateur du Canada reconnaît que les politiques de développement régional sont un élément important de toute stratégie globale visant à aider les régions du Canada à saisir les occasions offertes par la nouvelle économie mondiale. Les agences de développement régional comme l'APECA, la DEOC, la FEDNOR et le CED-Q doivent être dépolitisées et se concentrer à attirer de nouveaux investissements du secteur privé.

Le Parti conservateur croit qu'il est essentiel pour assurer la survie économique des provinces et des territoires et la stabilité financière du Canada que les provinces et les territoires soient les principaux bénéficiaires de l'exploitation et de l'exportation de leurs ressources naturelles.

50. Propriété intellectuelle – Loi relative aux brevets

Le Parti conservateur est en faveur d'un processus permettant aux titulaires de brevets de rattraper le temps perdu pendant la durée de la protection conférée par un brevet (20 ans) en raison de délais dans

la procédure d'approbation gouvernementale.

Le Parti conservateur soutient les petites et moyennes entreprises et leur besoin de commercialiser l'innovation. À cette fin, nous soutenons un processus d'octroi de brevets plus court et plus simple.

51. Législation sur le droit d'auteur

Le Parti conservateur croit que la législation sur le droit d'auteur devrait comporter les objectifs suivants :

- i. donner la possibilité aux créateurs canadiens de jouir autant que possible des fruits de leur travail ;
- ii. assurer que les droits des créateurs canadiens sont protégés adéquatement par la loi ;
- iii. assurer un équilibre entre ces droits et la possibilité du public d'utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur aux fins d'enseignement, de recherche et d'acquisition continue du savoir ;
- iv. permettre à une personne de faire des copies de l'enregistrement sonore d'œuvres musicales et de vidéos pour son usage personnel ;
- v. faire en sorte que la loi soit appliquée équitablement et conformément aux règles internationales.

Nous croyons qu'un accès raisonnable aux œuvres protégées par le droit d'auteur est essentiel à l'apprentissage et à l'enseignement pour les étudiants et les enseignants canadiens et que l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur enrichit l'acquisition continue du savoir. Nous croyons qu'il s'agit d'un élément essentiel d'une économie axée sur l'innovation.

Nous croyons que le gouvernement devrait examiner les objectifs des politiques publiques sur l'éducation dans la perspective du droit d'auteur et collaborer avec l'industrie afin d'assurer une plus grande sensibilisation. Nous croyons qu'il devrait mener une campagne d'éducation publique afin de mieux informer les utilisateurs et les créateurs des lois canadiennes en matière de droit d'auteur.

Nous sommes en faveur de l'élimination de la redevance sur les supports audio vierges.

52. Développement du Nord canadien

Le Parti conservateur croit qu'il est essentiel au développement économique des trois Territoire du Nord de garantir de veiller à ce qu'ils conservent 100 % des redevances des ressources en vertu d'accords généraux de partage des revenus des ressources avec le gouvernement fédéral.

Les décisions relatives au Nord devraient être prises dans le Nord en conférant aux gens du Nord les pouvoirs décisionnels par le transfert de responsabilités des Affaires autochtones et du Nord Canada aux gouvernements territoriaux et autochtones démocratiquement élus.

Nous soutenons des investissements stratégiques dans l'édification de la nation au chapitre des infrastructures d'électricité, de communications, de défense et de transport et de la recherche scientifique et de l'innovation technologique afin de favoriser des solutions nordiques aux problèmes d'emploi, d'éducation, de santé et sociaux.

53. Souveraineté dans l'Arctique

Le Parti conservateur croit que l'affirmation de la présence du Canada dans l'Arctique requiert le développement à la fois politique et économique dans le Nord canadien. Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i. collaborer avec les territoires afin de simplifier les processus réglementaires ;
- ii. faire des investissements stratégiques considérables dans les territoires, notamment dans l'infrastructure de transport et dans la capacité des brise-glaces afin de répondre à la nécessité pour le Canada d'exercer sa souveraineté dans l'Arctique et de promouvoir un développement sur toute l'année ;
- iii. accélérer le transfert des responsabilités de « type provincial » du ministère des Affaires autochtones et du Nord canadien et des autres ministères fédéraux aux territoires ; et
- iv. travailler en partenariat avec les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour affirmer et soutenir la souveraineté du Canada dans l'Arctique canadien à l'aide de règles claires, efficaces et uniformes et d'une approche intégrée et concertée en matière de gestion des ressources afin de surmonter les défis associés à l'exploration, au développement et à la circulation maritime accrue dans l'Arctique.

54. Cadre stratégique énergétique à long terme

Le Parti conservateur croit que le Canada possède un avantage économique naturel en raison d'une abondance de ressources naturelles qui soutiennent la prospérité du pays, à savoir un éventail de ressources énergétiques abordables et durables, incluant le pétrole brut, le gaz naturel, l'hydroélectricité, l'énergie nucléaire, le gaz et le pétrole de schiste, la charbon, les énergies renouvelables (éolienne, solaire, biomasse et géothermie), ainsi que des ressources abondantes en eau, hydrogène, uranium, lithium et hydrocarbures.

Nous croyons que le gouvernement doit établir une Commission nationale sur la sécurité énergétique.

Nous croyons que le gouvernement devrait élaborer un cadre stratégique en matière d'énergie renouvelable et non renouvelable qui tient compte des engagements en cours et qui répond à nos besoins à long terme en consommation intérieure et en exportation.

Nous croyons que le renforcement de l'intégration du marché mondial de l'énergie assurera une plus grande fiabilité et l'abordabilité accrue des approvisionnements énergétiques partout au Canada. Nous encourageons le gouvernement à explorer de nouvelles façons de réduire les barrières à la libre circulation des produits énergétiques entre les provinces et vers d'autres frontières. Le gouvernement du Canada devrait faire preuve de leadership et travailler en étroite collaboration avec les Autochtones et les gouvernements provinciaux et territoriaux pour harmoniser les objectifs énergétiques dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens et devrait chercher à avoir un impact positif sur le développement de l'infrastructure énergétique, l'approvisionnement en énergie et la demande en énergie au Canada en abolissant les obstacles artificiels au commerce interprovincial et international de l'énergie.

Nous continuons à soutenir l'exploration des hydrocarbures, la construction de pipelines, les gains en efficacité sur le plan du transport et l'amélioration des usines afin d'augmenter le rendement de la conversion énergétique et de réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

Nous sommes en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des industries connexes pour fournir de l'énergie aux Canadiens tout en réduisant l'impact négatif sur l'environnement.

Nous croyons que le gouvernement devrait soutenir et encourager le développement privé de sources d'énergie et de carburants de remplacement comme les énergies éolienne, solaire et géothermique ; les carburants de remplacement comme le biodiesel tiré des récoltes et le méthanol, l'éthanol et le

méthane, tirés de la biomasse et des déchets organiques ; la technologie des piles à combustible et l'utilisation de l'hydrogène comme carburant pour le transport.

Nous croyons que les pipelines sont un mode de transport sécuritaire et économique, et nous veillerons à ce que le Canada ait un réseau de pipelines efficient et que la législation adoptée assure le traitement rapide des demandes et encourage un rendement à long terme sur les investissements nécessaires pour réaliser les projets énergétiques.

Nous croyons que le gouvernement devrait soutenir et encourager le développement privé des pipelines.

55. Couloir de transport de l'énergie

L'indépendance énergétique est un facteur déterminant. L'obtention de droits de passage et de permis sans procéder à des évaluations environnementales successives permettra au Canada de créer une infrastructure intégrée de couloirs de ressources naturelles et de services publics traversant le Canada. Les ressources pourront atteindre les marchés internationaux et, à l'échelle du pays, on pourra répondre de façon stable et sécuritaire aux besoins de la population en matière de ressources et de services publics.

L'essence même du développement économique, de l'édification de la nation et du développement régional est le libre mouvement des ressources. Le Parti conservateur soutient le prolongement du réseau de pipelines du Canada jusqu'aux provinces de l'Atlantique et la modernisation de l'infrastructure pipelinière existante afin de créer des emplois au Canada et de réduire notre dépendance au pétrole étranger.

56. Mines

Le Parti conservateur soutient des politiques positives pour l'avenir de l'industrie minière, notamment :

- i. l'augmentation des investissements dans la recherche et les programmes sur les sciences de la terre ; et
- ii. la réduction des processus de réglementation de ces industries.
- iii. un gouvernement conservateur travaillera en partenariat avec les provinces, les territoires ainsi qu'avec les peuples et les communautés autochtones afin de mettre en place des infrastructures minières essentielles. Il appuiera l'exploration minérale, mettra en œuvre des incitatifs fiscaux concurrentiels pour l'investissement minier, accélérera l'octroi des permis en éliminant les lourdeurs administratives et rationalisera les processus afin de créer des opportunités économiques pour les collectivités canadiennes.

57. ABC de la concurrence – Lignes aériennes, services bancaires, téléphones cellulaires et plus

Le Parti conservateur croit que les politiques qui améliorent la liberté économique et personnelle des simples citoyens sont une priorité unificatrice nationale. Nous croyons également qu'une concurrence accrue – lignes aériennes, services bancaires, téléphones cellulaires et plus – change la donne pour catapulte l'innovation de produits, la liberté de choix et le pouvoir d'achat, pour un niveau de vie le plus élevé possible.

58. Politique sur les ressources naturelles

Le Parti conservateur mettra en place un cadre pour les ressources naturelles qui concilie l'exploitation

des ressources avec des délais de consultation définis et l'accès aux marchés domestiques et internationaux. Il permettra aux gouvernements de parvenir à un accord sur l'exploitation des ressources afin d'attirer les investissements domestiques et étrangers et de réduire la dépendance à l'égard des composants étrangers pour les besoins domestiques.

59. Les ressources sur les marchés

Un gouvernement Conservateur demanderait à tous les ministères fédéraux de donner la priorité à l'acheminement des ressources naturelles canadiennes vers les marchés domestiques et internationaux. Un gouvernement Conservateur ferait tout en son pouvoir pour commercialiser nos ressources naturelles dans l'intérêt national.

60. Corridor transcanadien de transport, de télécommunications et d'énergie (CTTE)

Nous appuyons la mise en place d'un corridor transcanadien de transport, de télécommunications et d'énergie (CTTE), soit un corridor multimodal bénéficiant d'un droit de passage préautorisé, s'étendant des ports du Pacifique de Vancouver et de Prince Rupert jusqu'au port de l'Atlantique de St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador

61. Crédit d'impôt pour l'apprentissage

Un gouvernement conservateur accordera un crédit d'impôt annuel pour chaque niveau d'apprentissage complété aux Canadiens qui suivent un programme de formation professionnelle reconnu au par le Sceau rouge ou au niveau provincial.

G. COMMERCE

62. Commerce international

Le Parti conservateur du Canada appuie fermement les initiatives commerciales internationales qui généreront plus d'activités économiques et d'emplois et qui favoriseront une plus grande compréhension et collaboration entre des économies émergentes et notre approche démocratique de la gouvernance fondée sur une réglementation simplifiée et la libre entreprise.

Nous sommes en faveur de l'augmentation de la sécurité des emplois existants liés au commerce. Pour créer de nouvelles possibilités d'emploi, notre programme commercial sera axé sur la diversification à la fois des produits destinés à l'exportation et des marchés où nous vendons ces produits. Nous soulignons l'importance de protéger l'accès aux marchés internationaux par un régime commercial fondé sur des règles. Nous croyons que le Canada devrait maximiser les avantages liés au libre-échange et mettre l'accent sur le besoin de créer des liens commerciaux avec des pays autres que ceux du continent nord-américain.

Aux futures négociations commerciales, nous croyons que le gouvernement devrait :

- i. défendre vigoureusement la réduction des obstacles et tarifs commerciaux internationaux ;
- ii. chercher à éliminer dans des délais clairement définis les subventions aux exportations qui perturbent le marché ;
- iii. chercher à obtenir une définition claire de ce qui constitue une subvention aux exportations.

Nous soutenons les efforts déployés par le gouvernement pour développer de nouveaux marchés pour

les produits et services canadiens en mettant l'accent sur le développement de liens commerciaux avec les marchés émergents.

Reconnaissant que l'eau douce est une ressource critique pour l'avenir des Canadiens, nous croyons qu'il devrait y avoir une enquête sur la protection et la sécurité de nos ressources en eau douce à long terme en ce qui concerne leur exportation en tant que produit.

Nous croyons que le gouvernement devrait tenter d'optimiser les avantages de nos échanges commerciaux transfrontaliers en réduisant ou en éliminant les obstacles à la circulation efficiente des produits, des services et des gens aux points de passage à la frontière. Le gouvernement devrait également chercher à conclure des ententes sur des normes relatives à l'identification sécurisée des personnes qui traversent la frontière qui est à la fois abordable et pratique.

63. Commerce interprovincial

Le Parti conservateur du Canada croit que l'inefficacité et les contraintes économiques découlant des obstacles au commerce interprovincial devraient être éliminées dans la mesure du possible.

Nous pensons que les principes du libre-échange devraient s'appliquer à tous les secteurs de l'économie.

Nous pensons que le gouvernement fédéral devrait prendre l'initiative de collaborer avec ses partenaires provinciaux, notamment pour moderniser et abolir les obstacles interprovinciaux au transport, aux échanges commerciaux, à la main-d'œuvre et à la mobilité des capitaux.

Le Parti conservateur du Canada est en faveur de l'harmonisation interprovinciale de la formation et des accréditations professionnelles et de métier afin d'encourager une plus grande mobilité de la main-d'œuvre et le transfert des qualifications au Canada. Une telle mesure favorisera l'augmentation de l'emploi et permettra de créer une main-d'œuvre plus qualifiée, qui pourra être formée et diplômée et travailler partout au Canada, sans obstacle.

Nous pensons que le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de renégocier l'Accord de libre-échange canadien, conformément aux accords commerciaux internationaux, ce qui comprend un processus national de résolution des conflits.

64. Commerce interprovincial de l'alcool

Le Parti conservateur du Canada travaillera avec ses partenaires provinciaux afin d'assurer que le commerce de la bière, du vin et des spiritueux entre les frontières provinciales respecte les principes du libre-échange et que les obstacles à ce commerce soient éliminés dans une perspective de coopération et d'efficacité.

H. TRANSPORTS

65. Principes reliés au transport

Le Parti conservateur est en faveur d'un système de transport moderne et efficace qui fait intégralement partie du bien-être de l'économie canadienne et est essentiel à la compétitivité du Canada sur les marchés continentaux et mondiaux.

Nous sommes en faveur d'investissements publics privés dans les infrastructures dans le cadre d'une approche globale visant à améliorer et à maintenir un système de transport de classe mondiale.

Nous croyons que l'accessibilité aux futures infrastructures de transport pour les personnes en situation de handicap est une priorité fondamentale dans toutes les installations de transport futures, publiques ou privées.

Nous sommes en faveur de la réduction ou de l'élimination des droits, redevances, taxes et loyers, cachés ou non, associés au système de transport national canadien.

Nous croyons qu'une des importantes responsabilités soutenues du gouvernement est de faciliter les passages à la frontière et de réduire la congestion.

Nous reconnaissons également la nécessité d'améliorer la sécurité et les relations avec les États-Unis et recommandons que la faisabilité d'un périmètre nord-américain soit étudiée.

Nous croyons que le gouvernement devrait assumer la responsabilité des frais légitimes liés aux douanes et à l'immigration à tous les points d'entrée au Canada.

Nous croyons que le gouvernement devrait améliorer la sécurité du système de transport du Canada, ce qui comprend les ports et les installations maritimes.

66. Transport aérien

Le Parti conservateur croit que le gouvernement doit négocier des accords de réciprocité de type « Ciel ouvert » s'ils sont dans l'intérêt général du Canada.

Nous sommes en faveur d'imposer aux administrations aéroportuaires canadiennes de solides mécanismes de reddition de comptes sur la gouvernance.

Nous sommes en faveur que les compagnies aériennes soient représentées au conseil d'administration de NAV Canada.

67. Transport terrestre

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait travailler de concert avec les provinces et utiliser les recettes découlant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence comme source de financement pour mettre en place un véritable « réseau autoroutier national ».

Nous croyons que le gouvernement devrait travailler de concert avec les provinces et les territoires pour mettre en place un réseau de transport intégré.

Nous croyons que pour réduire les accidents entre les automobiles et les trains aux passages à niveau, le gouvernement devrait continuer à assurer que les propriétaires de chemin de fer assument une plus grande responsabilité en ce qui concerne l'uniformisation des signaux et l'installation de réflecteurs latéraux sur les wagons.

68. Augmenter les choix des Canadiens en matière de transport aérien

En étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux/territoriaux, les autorités aéroportuaires partout au pays et des partenaires de l'industrie, le Parti conservateur présentera et fera activement la promotion d'un nouveau cadre pour une concurrence aérienne nationale et étrangère accrue au Canada ; ce qui comprend la mise à l'essai du cabotage sur des itinéraires choisis.

69. Transport ferroviaire de passagers

Nous sommes favorables à l'amélioration de l'infrastructure ferroviaire dans tout le Canada, y compris les trains de passagers innovants à grande vitesse lorsque cela se justifie. Cela permettrait d'atténuer les conflits entre les trains de passagers et les trains de marchandises, de réduire la congestion des autoroutes et les émissions de gaz à effet de serre, et de promouvoir l'unité nationale et le commerce interprovincial.

70. Transport ferroviaire

Le Parti conservateur appuie l'accroissement de la capacité de l'infrastructure de transport ferroviaire existante à travers le Canada afin de sécuriser l'accès aux ports de mer et d'accroître l'accès aux marchés internationaux pour les exportations canadiennes de produits manufacturiers, de transformation, agricoles et des ressources naturelles.

I. ENVIRONNEMENT

71. Principes environnementaux

Dans le but d'avoir une économie forte et d'assurer la santé de ses citoyens, le Canada doit avoir des politiques environnementales solides, coordonnées et réalistes. Le Parti conservateur croit que l'exploration, l'exploitation, la conservation et le renouvellement responsables de notre environnement sont essentiels au bien-être soutenu du pays et des personnes.

Pour y parvenir, un gouvernement conservateur protégera par le biais de politiques :

- a. l'air pur et le climat ;
- b. l'eau propre et la terre ;
- c. la biodiversité.

Ces politiques s'appuieront fermement sur les meilleures informations scientifiques et technologiques actuellement disponibles concernant à la fois ces enjeux et la meilleure façon d'y répondre.

72. Air pur et réduction du smog

Le Parti conservateur est en faveur de plafonds sur les émissions afin de réduire les polluants causant le smog, comme les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre, les composés organiques volatils, l'ozone troposphérique et les particules.

Nous sommes en faveur de normes sévères sur l'efficacité du carburant et les émissions de gaz d'échappement ainsi que de l'adoption d'une politique pancanadienne d'achat d'aluminium à faible teneur en carbone.

73. Sécurité énergétique grâce à l'innovation

Afin d'assurer un approvisionnement énergétique constant, un gouvernement conservateur encouragera la recherche et le développement visant à créer des options énergétiques diversifiées, sûres, fiables et économiques, y compris les énergies renouvelables et d'autres sources d'énergie basées sur le carbone ou non qui fonctionnent efficacement dans les climats et la géographie du Canada.

74. Transition énergétique

Dans la poursuite d'une transition délibérée et progressive vers un avenir à plus faible consommation de carbone, un gouvernement conservateur appuiera l'utilisation du pétrole et du gaz tout en encourageant

la recherche et le développement visant à créer des options sûres, fiables et économiques, y compris la technologie de capture du carbone, le stockage sur batterie, les petits réacteurs modulaires et la production d'électricité à base d'hydrogène.

75. Cartographie des aquifères

Le Parti conservateur est en faveur de l'élaboration en collaboration avec les provinces et les territoires d'un plan à long terme en vue de créer un inventaire afin d'identifier les aquifères importants et essentiels, et de l'adoption d'une politique pour protéger la qualité et la durabilité des principaux aquifères du Canada. Comme les ressources en eau souterraine sont menacées d'épuisement, il sera de plus en plus important de bien comprendre l'ampleur et l'approvisionnement des aquifères.

76. Eau – Grands Lacs

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait :

- i. continuer à collaborer avec les États-Unis et les provinces pour contrer les menaces importantes à la durabilité de nos ressources communes, soit les Grands Lacs et le bassin du fleuve Saint-Laurent ;
- ii. agir face aux menaces qui guettent nos ressources communes, à savoir les niveaux de l'eau, les espèces envahissantes, la pollution et les autres menaces pour l'industrie du tourisme et les conditions de vie et le bien-être économique des habitants de cette région ;
- iii. accorder un financement adéquat afin de respecter les engagements pris à l'endroit de cette région où vivent seize millions de Canadiens ; une région qui est une source cruciale d'air pur, d'eau potable, de nourriture, de logement, de santé, d'emplois et de loisirs et où est concentrée la plus grande part de l'industrie canadienne ; et
- iv. fixer des objectifs à long terme, les traduire en plans réalistes pour le bassin du Saint-Laurent, adopter une approche systématique face aux problèmes touchant l'ensemble du bassin, clarifier les responsabilités des gouvernements fédéraux et provinciaux, et reconnaître le pouvoir des provinces en vertu de la Constitution.

77. Exploitation des ressources extracôtières

Pour bénéficier d'avantages économiques, sociaux et environnementaux nets, le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait promouvoir l'exploration et l'exploitation des ressources extracôtières dans toutes nos eaux côtières. Cela devrait être fait de concert avec les provinces et les territoires, les Premières Nations concernées, le secteur privé et d'autres groupes scientifiques et environnementaux.

Nous croyons que les entreprises devraient respecter des pratiques exemplaires et le principe de prudence en vue d'atténuer le risque pour l'environnement.

Nous croyons que le gouvernement devrait permettre des processus réglementaires indépendants afin d'assurer des pratiques sûres et respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation de ces ressources naturelles.

Nous croyons que le gouvernement devrait tenir compte du potentiel des ressources naturelles avant de désigner de nouvelles aires marines protégées.

Nous voulons assurer que soient rendues publiques des informations justes et complètes sur les risques et les avantages de ces développements.

78. Sites contaminés

Le Parti conservateur est en faveur d'initiatives visant à offrir un financement stable et à long terme pour le nettoyage des sites contaminés, en collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités.

Nous croyons que le gouvernement devrait continuer à supprimer les obstacles qui dissuadent le secteur privé de nettoyer et de développer les sites contaminés :

- i. modifier la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour que les dépenses liées aux mesures correctives soient déductibles d'impôt ;
- ii. adopter une loi éliminant la responsabilité liée à la réglementation à l'émission de l'autorisation de restauration afin d'encourager l'aménagement de sites en friche, laquelle sera réversible uniquement en cas d'urgence ou de fraude ;
- iii. créer un fonds d'assurance pour les réclamations faites après la révocation de la responsabilité. Cela permettra de quantifier les risques par l'assurance, la réassurance et la diversification de la propriété ; et
- iv. offrir des incitatifs économiques encourageant le secteur privé à nettoyer les sites contaminés.

79. Espèces aquatiques envahissantes

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait en collaboration avec les gouvernements locaux, provinciaux et internationaux, imposer les lignes directrices facultatives actuelles en ce qui concerne les pratiques de gestion des eaux de ballast et assurer la conformité de tous les navires transportant des eaux de ballast.

Nous croyons que le gouvernement devrait assurer que tous les bateaux traversant les eaux canadiennes qui ont été construits après une date donnée disposent d'une bonne technologie de traitement des eaux de ballast, et qu'il devrait offrir des incitatifs économiques pour que les armateurs et les exploitants de navires soient récompensés pour leurs pratiques améliorées de traitement des eaux de ballast. Ces mesures s'attaqueront au problème de l'introduction et de la propagation d'espèces aquatiques envahissantes qui minent gravement l'intégrité biologique et menacent l'économie des collectivités canadiennes dépendant de l'eau. De plus, elles permettront de réduire les coûts très élevés de traitement, de confinement et de contrôle de ces espèces envahissantes et généralement supportés par les collectivités locales plutôt que par les industries qui contribuent au problème.

80. Déversement illégal d'hydrocarbures

Le Parti conservateur croit aux initiatives suivantes :

- i. détection étendue des déversements d'hydrocarbures ;
- ii. interdiction aux navires d'entrer dans les zones maritimes sensibles ;
- iii. loi tenant les armateurs responsables des déchets produits par leurs navires ;
- iv. incitatifs pour vider les déchets dans les installations portuaires et non dans nos eaux.

Nous sommes en faveur de l'augmentation des amendes pour le déversement illégal d'hydrocarbures, une pratique qui tue chaque année des centaines de milliers d'oiseaux marins le long des côtes canadiennes. Les armateurs surpris en train de déverser illégalement des hydrocarbures devraient

faire face à des accusations criminelles et ne plus pouvoir traverser les eaux canadiennes.

81. Politique de stratégie de gestion forestière

Le Parti Conservateur reconnaît les effets dévastateurs des feux de forêt à travers le Canada. Les conservateurs travailleront avec les provinces et les territoires, l'industrie et les peuples autochtones afin d'élaborer un cadre pour une Stratégie nationale de gestion forestière visant à atténuer les effets des feux de forêt à travers le Canada.

J. SANTÉ

82. Soins de santé

Le Parti conservateur du Canada croit que tous les Canadiens devraient avoir un accès rapide et raisonnable à des soins de santé de qualité, peu importe leur capacité de payer.

Les provinces et les territoires doivent posséder toute la souplesse voulue pour garantir la prestation de services de santé médicalement nécessaires sur le plan médical au sein d'un régime universel et public de soins de santé. Nous sommes en faveur de l'ajout d'un sixième principe à la *Loi canadienne sur la santé* visant à assurer un financement fédéral stable et transparent pour la santé. Le gouvernement devrait travailler avec les provinces de façon coopérative et constructive.

Le Parti conservateur appuie la modification de la Loi canadienne sur la santé afin de reconnaître les soins palliatifs comme un droit séparé et distinct pour tous les Canadiens.

La souplesse offerte aux provinces et aux territoires dans le cadre de la prestation des soins de santé devrait prévoir un équilibre entre les options publiques et privées.

Le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer des indicateurs et des objectifs nationaux en matière de qualité.

Le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires et des groupes d'experts médicaux afin d'augmenter le nombre de professionnels de la santé là où il y a pénurie.

Le Parti conservateur soutient la liberté de conscience des médecins, des infirmiers et des autres personnes et leur droit de refuser de participer à l'avortement, au suicide assisté ou à l'euthanasie et d'aiguiller leurs patients vers de tels services.

Le gouvernement devrait collaborer avec les provinces, les territoires et des groupes médicaux professionnels afin d'élaborer une Stratégie nationale sur les soins palliatifs et d'adopter une loi appropriée pour offrir un accès rapide et équitable aux soins palliatifs partout au Canada, qui affirme la vie, considère la mort comme un processus normal et exclut l'euthanasie et le suicide assisté (aide médicale à mourir).

83. Vérification de l'assurance-maladie

Le Parti conservateur soutient le concept d'une vérification sociale, sous les auspices de l'actuaire en chef du Canada, afin d'aider les Canadiens et leurs gouvernements à déterminer dans quelle mesure leur régime d'assurance-maladie est fonctionnel. Cette vérification prévoira des conseils actuariels sur la conception du programme et les questions liées au financement du système de santé.

84. Promotion du bien-être

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la promotion du bien-être et de la prévention des maladies en vue d'améliorer la santé des Canadiens et de contribuer à la durabilité de notre système de santé.

85. Protection des travailleurs à risque

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de conclure un accord national sur la modification des codes du travail afin d'offrir aux travailleurs à risque, comme les gardiens de prison, les responsables de l'application de la loi et les travailleurs de la santé, et à leurs médecins ou à d'autres professionnels médicaux, le droit de savoir quand ils ont été exposés à des maladies infectieuses. Ce droit devrait avoir préséance sur le droit à la protection de la vie privée des personnes infectées et être similaire au droit des travailleurs en ce qui concerne l'exposition aux matières dangereuses.

86. Recherche, développement et innovation dans les sciences de la santé

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la recherche dans le domaine des sciences de la santé afin d'améliorer la santé des Canadiens et en tant que secteur économique dynamique à part entière.

Nous encourageons tous les gouvernements à favoriser un milieu qui encourage la recherche dans le domaine des sciences de la santé et le développement de nouvelles technologies en santé rendues possibles en partie par un financement fédéral adéquat.

Nous croyons que le gouvernement devrait soutenir les initiatives permettant de réduire les listes d'attente, d'améliorer la qualité des soins et d'assurer une meilleure coordination et un meilleur partage de renseignements dans le cadre de la prestation des soins.

Un gouvernement conservateur devrait, en collaboration avec les provinces et les territoires, être réceptif à l'application des percées technologiques pour permettre à tous les Canadiens de bénéficier d'un système de santé efficace, moderne et durable, adapté à leurs besoins.

87. Produits pharmaceutiques

Le Parti conservateur croit que la législation canadienne sur les produits pharmaceutiques doit établir un équilibre entre le fait d'encourager le développement de nouveaux médicaments et celui de veiller à ce que ces médicaments soient offerts aux Canadiens à prix abordable. Nous estimons que cet équilibre est partiellement atteint par l'adhésion à la norme internationale de vingt ans pour la protection des brevets sur les produits pharmaceutiques.

Nous croyons que personne ne devrait perdre les économies de toute une vie en raison de problèmes de santé inattendus ou à cause du coût des médicaments d'ordonnance.

Nous sommes en faveur d'un traitement plus rapide du processus d'approbation des médicaments sans compromettre la sécurité des patients.

Nous appuyons la recherche, le développement et la production de vaccins au Canada en utilisant une variété de technologies traditionnelles et nouvelles, y compris des options de vaccins qui ne violent pas les croyances religieuses ou les valeurs éthiques des Canadiens.

Nous affirmons que les Canadiens ont la liberté et le droit de refuser les vaccins pour des raisons morales, religieuses, médicales ou autres.

88. Produits de santé naturels

Le Parti conservateur est en faveur d'une liberté plus grande pour les Canadiens dans leur choix de produits de santé naturels et de traitements complémentaires, tout en prévoyant des mesures suffisantes pour protéger le public.

89. Procréation assistée et recherche connexe

Le Parti conservateur reconnaît la nécessité d'une réglementation fédérale sur la procréation assistée et la recherche connexe. Ce domaine devrait être régi par des principes qui respectent l'individualité, l'intégrité, la dignité et la vie humaines. Compte tenu des préoccupations d'ordre éthique et scientifique qui entourent la recherche effectuée à partir d'embryons humains, nous appuyons un moratoire de trois ans sur la recherche embryonnaire et nous demandons au gouvernement fédéral d'encourager les organismes subventionnaires à mettre l'accent sur la recherche plus prometteuse sur les cellules souches adultes (cellules souches postnatales).

90. Loi sur l'avortement

Un gouvernement conservateur ne soutiendra pas de loi visant à régir l'avortement.

91. Euthanasie

En principe, le Parti conservateur s'oppose à l'euthanasie et au suicide assisté.

En outre, nous nous opposons à l'extension de l'euthanasie et du suicide assisté (aide médicale à mourir) aux mineurs, aux personnes inaptes et aux personnes ayant des souffrances psychologiques (maladies mentales), et les personnes qui ne sont pas en phase terminale (leur mort naturelle n'est pas raisonnablement prévisible).

Nous nous opposons à l'aide médicale à mourir pour les personnes vivant avec un handicap ou une maladie mentale qui cherchent à mourir en raison de leur pauvreté, de leur situation d'itinérance ou de leur incapacité à recevoir un traitement médical. L'euthanasie ne doit pas être un abandon de personnes vivant avec des besoins réels.

92. Santé mentale

Le Parti conservateur reconnaît que les soins de santé incluent les maladies mentales et la déficience intellectuelle, et que tous les paliers de gouvernement doivent agir dans leurs domaines de responsabilité pour assurer la recherche, la sensibilisation du public, l'évaluation rapide, le traitement et le soutien des personnes et des familles touchées par les maladies mentales et la déficience intellectuelle.

93. Santé maternelle

Le Parti conservateur soutient des initiatives sur les soins aux mères et aux enfants visant à améliorer et à protéger la santé des femmes et des enfants, et à réduire les décès maternels pendant la grossesse et à l'accouchement. L'accent sera mis sur l'offre des services nécessaires à la vie – eau pure, nutrition appropriée, vaccination, soins médicaux de base et formation des travailleurs de la santé pour soigner les femmes et pratiquer des accouchements.

L'avortement devrait être explicitement exclu du programme sur la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants du Canada dans les pays recevant une aide canadienne, car c'est une procédure qui crée des divisions extrêmes – et qui est souvent illégale.

94. Préparation aux urgences en matière de santé publique

Le Parti conservateur reconnaît que les urgences en matière de santé publique exigent un plan d'intervention rapide au Canada, notamment des fournitures biomédicales et pharmaceutiques, des vaccins et des ÉPI accessibles ici même au pays, ainsi que l'application de pratiques exemplaires pour atténuer les maladies, les décès, les bouleversements sociétaux et les préjudices économiques collatéraux. Les partenariats provinciaux et territoriaux, les investissements dans la recherche et le développement en matière de santé et la fabrication au pays sont des facteurs qui créent de bons emplois tout en protégeant la santé de la population canadienne.

95. Eau potable

Le Parti conservateur reconnaît que l'eau potable est une nécessité de base et essentielle à la vie humaine. Le gouvernement fédéral doit travailler de concert avec les provinces, les territoires, les municipalités et les Premières Nations à la mise en œuvre d'une solution réalisable et d'un calendrier convenu pour l'approvisionnement sécuritaire et abordable en eau potable dans toutes les collectivités du Canada.

96. Protéger la santé mentale et physique des enfants

Un gouvernement conservateur protégera les enfants en interdisant les interventions médicales ou chirurgicales qui changent la vie des mineurs de moins de dix-huit (18) ans pour traiter la confusion ou la dysphorie de genre, et encouragera un appui positif en matière de santé mentale et physique pour tous les Canadiens qui souffrent de dysphorie de genre et de problème de santé mentales connexes.

97. Un droit national uniforme au consentement éclairé et à l'autonomie corporelle

Chaque Canadien a droit à un consentement éclairé et à l'autonomie corporelle. Les professionnels de la santé doivent divulguer une analyse non censurée des risques et des avantages de tout traitement (y compris les vaccins) tout en protégeant la vie privée du patient. Aucun droit constitutionnel ne doit être restreint en cas de refus de traitement médical ou de divulgation. Notre pays doit promouvoir un discours scientifique, sans préjugés, équilibré et ouvert.

98. Drogue et toxicomanie

Le Parti conservateur appuie les programmes de prévention de la toxicomanie et de lutte contre les abus de substances afin de fournir aux personnes dépendantes des soins de santé mentale et physique à long terme et des services sociaux de soutien pour résoudre leurs problèmes sous-jacents, tels que la maladie mentale, l'instabilité familiale, les traumatismes, la pauvreté ou l'itinérance. Nous nous opposons à la décriminalisation des drogues illicites ainsi qu'aux programmes d'approvisionnement sécuritaire en drogues dures financés par les contribuables. Nous croyons en l'espoir et en la guérison. Nous appuyons le traitement, le rétablissement et la réadaptation des personnes qui souffrent de dépendance.

K. POLITIQUE SOCIALE

99. Principes sociaux

Le Parti conservateur prône un régime solide et efficace de soins de santé, un réseau d'enseignement postsecondaire bien financé et un filet de sécurité sociale efficace afin que les Canadiens puissent relever les défis qui les attendent. Nous croyons que le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires pour renforcer le tissu social du Canada afin d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens, mais plus particulièrement celle des enfants, des aînés et des personnes handicapées.

100. Éducation postsecondaire

Le Parti conservateur croit qu'il faut améliorer l'accessibilité à l'éducation postsecondaire en éliminant le plus grand nombre d'obstacles possible. Le transfert devrait être versé aux provinces et aux territoires en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Nous croyons fermement qu'il faut respecter les champs de compétence provinciale. Toutefois, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle en ce qui concerne les droits de scolarité et les normes.

Nous sommes en faveur du retrait de l'éducation postsecondaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et de la création d'un volet indépendant, le Transfert canadien en matière d'éducation. Le transfert devrait faire l'objet d'un financement de base, qui augmentera annuellement en fonction de l'inflation et de la croissance démographique. Il devrait faire l'objet de négociations avec les provinces et les territoires en vue d'assurer que le financement est affecté à l'éducation postsecondaire.

Nous croyons que le gouvernement doit veiller à ce que les bourses ne soient pas imposées à l'avenir.

101. Prêts étudiants

Le Parti conservateur croit que l'éducation postsecondaire devrait être accessible aux Canadiens par l'entremise d'un régime de prêts étudiants accordant une aide financière aux personnes dans le besoin. Ce régime doit être axé sur les étudiants et il doit faciliter l'accès aux études à tous les étudiants.

Le Parti conservateur est en faveur d'éliminer le calcul du revenu et des biens des parents dans l'évaluation des demandes de prêts et nous sommes en faveur d'un modèle de prêt fondé sur les ressources personnelles.

Nous sommes en faveur d'une plus grande flexibilité pour les étudiants qui remboursent leurs prêts étudiants octroyés par le fédéral. Nous appuyons un système de remboursement des prêts en fonction du revenu et des taux d'intérêt préférentiels à ceux qui veulent faire des études supérieures.

Un gouvernement conservateur modifierait les lois fiscales pour faire en sorte que les intérêts des prêts étudiants sur marge de crédit soient déductibles de l'impôt sur le revenu, de façon similaire à la disposition existante pour prêts.

Le Parti conservateur reconnaît l'investissement des étudiants canadiens et leur accordera un congé additionnel d'intérêts de huit mois sur leurs prêts étudiants au Canada pour leur permettre de mieux s'adapter aux conditions changeantes du marché.

102. Assurance-emploi

Le Parti conservateur du Canada croit fondamentalement à un fonds d'assurance-emploi national solide et sûr afin de soutenir les Canadiens quand ils en ont le plus besoin. À cette fin, le Parti croit que les cotisations des employeurs et des employés au fonds de l'AE devraient être utilisées uniquement pour verser des prestations aux bénéficiaires ; ces fonds ne devraient pas être utilisés pour d'autres dépenses de programmes gouvernementaux.

Nous croyons que le Régime d'assurance-emploi devrait mieux protéger les Canadiens et Canadiennes en prolongeant à cinquante-deux (52) semaines la période de prestation advenant une « maladie grave ».

103. Famille

Le Parti conservateur croit que la cellule familiale est essentielle au bien-être des personnes et de la société, car c'est dans la famille que les enfants acquièrent des valeurs et développent le sens des responsabilités. Dans ces conditions, les lois et les programmes gouvernementaux devraient soutenir et respecter le rôle de la famille canadienne.

Nous croyons que les parents ont le droit et le devoir d'élever leurs propres enfants de manière responsable et conformément à leur conscience et à leurs convictions. Nous pensons que les personnes, les gouvernements et les organismes n'ont pas le droit de s'immiscer dans l'exercice de ce devoir, sauf par l'application régulière de la loi.

Nous soutenons le fractionnement du revenu des familles.

Nous reconnaissons la valeur des aidants naturels. Nous examinerons des mesures, dans le cadre du régime fiscal, qui aideront à compenser les coûts économiques sans discrimination.

104. Garde partagée

Le Parti conservateur croit qu'en cas de rupture, la *Loi sur le divorce* devrait permettre une garde partagée et le partage des responsabilités parentales, sauf s'il est clairement démontré que ce n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Les deux parents et tous les grands-parents devraient maintenir des relations significatives avec leurs enfants et petits-enfants, sauf s'il est démontré que ce n'est pas dans l'intérêt supérieur de l'enfant.

105. Garde d'enfants

Le Parti conservateur du Canada reconnaît que les parents sont les mieux placés pour déterminer les besoins de leurs enfants en matière de garde et qu'ils devraient pouvoir faire ce choix dans un environnement qui encourage le plus grand nombre d'options possibles et d'une manière qui n'établit pas de discrimination contre les parents qui choisissent d'élever leurs enfants dans les contextes familiaux, sociaux, linguistiques et religieux qu'ils jugent les plus appropriés pour leur famille.

Un gouvernement conservateur créera une stratégie nationale en matière d'adoption et l'accompagnera d'une campagne de sensibilisation afin de promouvoir l'adoption nationale et il travaillera en collaboration avec les provinces pour assurer à tous les enfants un accès égal à l'adoption.

Nous croyons que l'adoption nationale devrait être admissible à un remboursement d'impôt et nous appuyons l'offre d'incitatifs fiscaux aux personnes qui adoptent.

Nous croyons qu'il faudrait soutenir tous les parents et toutes les familles qui élèvent des enfants, en particulier les parents à revenu faible ou moyen. Nous soutenons fermement un programme comme la Prestation universelle pour la garde d'enfants, qui offre un niveau de soutien égal aux parents, peu importe l'endroit où ils vivent, leur horaire de travail ou le type de garde d'enfants choisi.

106. Femmes – Protéger le sport féminin, les espaces intimes et les droits des femmes

Par souci de clarté, le terme « femme » utilisé dans le présent Énoncé politique du PCC signifie « une personne de sexe féminin ».

Le Parti conservateur du Canada appuie la pleine participation des femmes à la vie sociale, économique et culturelle du Canada.

Le Parti conservateur du Canada croit que les femmes ont droit à la sécurité, à la dignité et à l'intimité des espaces non mixtes (par exemple les prisons, les refuges, les vestiaires, les toilettes) et aux avantages des catégories réservées aux femmes (par exemple les sports, les récompenses, les subventions, les bourses d'études).

La population active canadienne a évolué de façon telle qu'on y retrouve plus de femmes que jamais. Nous croyons que tous les Canadiens ont le droit d'être libres de toute discrimination en milieu de travail et ont droit à l'égalité des chances.

Les personnes ne devraient être jugées qu'en fonction de leurs compétences, de leurs qualifications et de leur mérite. Les femmes doivent avoir droit à la parité salariale pour un travail égal.

Nous condamnons la discrimination contre les filles par l'avortement pour la sélection du sexe.

107. Personnes âgées – Stratégie nationale pour les soins aux aînés

Le Parti conservateur reconnaît que les personnes de plus de 65 ans deviennent un segment dominant de notre population. Nous nous engageons à ce que les personnes âgées continuent d'avoir une qualité de vie et d'avoir accès aux soins de santé et qu'elles puissent demeurer à la maison.

Dans le cadre d'une stratégie nationale de soins aux aînés, les provinces et les territoires devraient être encouragés à collaborer et à se mettre d'accord sur des normes de service minimales pour les soins à domicile, les soins de proximité et les soins de longue durée, afin de déterminer et de partager les meilleures initiatives et pratiques favorables aux aînés.

De nombreux Canadiens désirent continuer à travailler, mais sont pénalisés parce qu'ils perdent leurs prestations de retraite. Nous nous opposons à la pratique discriminatoire de retraite obligatoire et croyons que les Canadiens devraient avoir la possibilité de prendre leur retraite ou de continuer à travailler sans perdre leurs prestations de retraite fédérales. Nous croyons de plus que les travailleuses et travailleurs âgés de plus de 60 ans forment une main-d'œuvre formée et nécessaire dans le contexte d'un faible taux de chômage. Nous croyons à la mise en place d'incitatifs fiscaux qui favoriseront leur rétention ou leur retour au travail.

Nous croyons que les personnes âgées de plus de 65 ans devraient payer des cotisations d'assurance-emploi uniquement si elles ont droit aux prestations d'assurance-emploi.

Nous appuyons l'habilitation d'un plus grand nombre de Canadiens ayant besoin de soins de demeurer à leur domicile au lieu d'être hébergés dans des établissements onéreux qui entravent leur autonomie et coûtent plus cher aux contribuables en maintenant les revenus combinés du SRG/de la SV/du RPC à des niveaux suffisants.

Nous sommes en faveur d'incitatifs fiscaux et de mesures de protection à l'emploi à l'intention des soignants non professionnels qui prennent soin à domicile de parents âgés ou handicapés.

Nous sommes en faveur de mesures sévères pour réprimer la violence envers les personnes âgées et de sanctions plus sévères pour ceux qui commettent ce crime.

Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec ses homologues provinciaux pour identifier les personnes âgées admissibles à des prestations fédérales ou provinciales. Nous croyons que le gouvernement devrait revoir la politique de rétroactivité relative à l'admissibilité aux prestations fédérales.

108. Épargne-retraite

Le Parti conservateur considère la sécurité de la retraite comme un élément vital de l'indépendance. Nous confirmons notre engagement envers le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse.

Nous sommes en faveur de politiques économiques et financières qui assurent l'abordabilité et la viabilité à long terme des programmes de retraite gouvernementaux et qui protègent le caractère sacré du fonds de placement du RPC afin qu'il ne soit pas utilisé pour équilibrer le budget ou pour n'importe quel autre motif politique.

Nous soulignons l'importance de veiller à ce que le fonds de placement du RPC assure une sécurité optimale et optimise le taux de rendement obtenu pour les pensionnés du Canada. Aucun autre objectif de nature politique ne devrait empiéter sur les objectifs de sécurité et de taux de rendement maximal.

Nous croyons que le compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI) doit être préservé et amélioré.

109. Logement et itinérance

Le Parti conservateur croit que tous les Canadiens devraient avoir la possibilité raisonnable d'avoir leur propre toit et d'avoir accès à un logement sûr et abordable.

Nous sommes en faveur d'une politique d'allègement fiscal, de programmes de soutien du revenu et d'incitatifs fiscaux afin de faciliter l'accès à la propriété et à la location.

Nous croyons que tous les gouvernements devraient lutter contre l'itinérance en contribuant à la mise en place de refuges et en reconnaissant les facteurs qui contribuent à l'itinérance et en cherchant des solutions à ces facteurs.

Nous croyons que le gouvernement devrait s'associer aux gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, aux initiatives du secteur privé et au travail des organismes sociaux et sans but lucratif et à leurs interventions en matière de logement, d'itinérance, d'infrastructure sociaux et de services de soutien connexes comme le développement des compétences, l'alphabétisation, le traitement des toxicomanies et les services sanitaires et sociaux.

Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les municipalités afin d'élaborer des accords-cadres qui aideront les résidents urbains à faible revenu à avoir accès à des logements abordables en offrant des incitatifs fiscaux aux entrepreneurs en construction du secteur privé. Nous reconnaissons que la plupart des locataires vivent dans des centres urbains et qu'en raison des pressions exercées par la croissance de la population et certains facteurs économiques, il est de plus en plus difficile pour de nombreux locataires de trouver un logement.

110. Loi nationale sur l'invalidité

Le Parti conservateur est en faveur d'une loi nationale sur l'invalidité visant à promouvoir un accès raisonnable aux soins médicaux, à l'équipement médical, à l'éducation, à l'emploi, au transport et au logement pour les Canadiens handicapés.

111. Appels téléphoniques harassants

Modifier l'article 372 (3) du Code criminel pour y inclure les communications numériques (par exemple les messages textes).

112. Organisations confessionnelles

Le Parti conservateur soutient le droit des organisations confessionnelles de refuser l'utilisation de leurs installations par des individus ou des groupes ayant des opinions contraires aux croyances ou aux règles de l'organisation sans crainte de sanctions ou de harcèlement, et que la discrimination en fonction des croyances de l'organisation doit être exclue de la définition de discrimination interdite en vertu des droits de la personne.

Nous soutenons la liberté des organisations religieuses de refuser de réaliser des unions ou de permettre l'utilisation de leurs installations pour des événements qui sont incompatibles avec leur foi et leurs croyances.

113. Test des valeurs du gouvernement

Le Parti conservateur croit qu'il est mal et contraire à l'éthique d'exiger que les demandeurs des programmes financés par le gouvernement signent une attestation de test de valeurs ou adoptent une idéologie gouvernementale pour être admissibles au financement gouvernemental.

114. Discours forcé

Le Parti conservateur reconnaît que la liberté d'expression est un emblème dans une société libre. Toute forme de discours forcé est une violation de la Charte des droits et libertés. Les libertés individuelles de pensée, de croyance, d'opinion et d'expression passent avant le discours forcé. Nous croyons qu'aucune personne ne devrait se voir retirer son accréditation professionnelle uniquement pour avoir exprimé une opinion ou pour avoir refusé de se conformer à une obligation de discours forcé.

115. Organismes canadiens de bienfaisance

Le Parti conservateur reconnaît que les organismes canadiens de bienfaisance fournissent des services essentiels à nos collectivités et qu'ils sont bien outillés pour améliorer le bien-être de nos populations. Cela étant, nous croyons que les dons de bienfaisance devraient recevoir un traitement non moins favorable que celui accordé aux dons aux partis politiques. Nous réaffirmons les fins de bienfaisance, notamment l'avancement de la religion, le soulagement de la pauvreté, l'avancement de l'éducation ainsi que toute autre fin bénéfique pour la collectivité. La conformité à une doctrine politique ne devrait pas être exigée dans la détermination du statut d'organisme de bienfaisance.

L. AFFAIRES AUTOCHTONES

116. Principes sur les affaires autochtones

L'amélioration des conditions de vie des Canadiens autochtones, y compris les Inuits, en matière de possibilités économiques, de santé, d'éducation et de sécurité collective est une obligation fondamentale du gouvernement fédéral.

Le Parti conservateur croit que les principes suivants devraient régir l'administration des programmes fédéraux destinés aux Autochtones :

- i. la nécessité d'un cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones ;
- ii. l'autonomie gouvernementale – pouvoir législatif et démocratique ;
- iii. la transparence ;

- iv. le respect du cadre constitutionnel canadien ;
- v. un cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale ;
- vi. le règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre la Couronne fédérale ; et
- vii. la durabilité économique.

Nous soutenons des dispositions sur la propriété et l'égalité des femmes dans les réserves.

Ces principes devraient également régir la réforme future de la *Loi sur les Indiens* et des textes législatifs connexes. Le gouvernement devrait s'y référer pour prendre des décisions sur les différends liés aux droits – qu'il s'agisse des traités existants, des décisions des tribunaux ou de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*.

117. Cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones

Le Parlement du Canada doit élaborer des lois régissant la prestation des programmes fédéraux destinés aux Canadiens autochtones. Les Canadiens autochtones et non autochtones ont le droit de savoir sur quel fondement législatif s'appuie le gouvernement du Canada pour affecter des fonds à la santé, à l'éducation, au bien-être social et aux infrastructures des Autochtones. Il faudrait élaborer des mesures législatives qui régissent de tels programmes et qui stipulent les normes de service que le gouvernement fédéral s'engage à offrir aux Canadiens autochtones.

118. Affaires autochtones

Le Parti conservateur soutient l'abolition de la *Loi sur les Indiens* et propose une nouvelle législation qui reconnaît l'obligation de fiduciaire de la Couronne fédérale tout en proposant une nouvelle entente avec les Premières Nations fondées sur l'autonomie, le pouvoir de taxation, la transparence, la responsabilisation et le droit à la propriété.

119. Transparence dans les affaires autochtones

Les Canadiens autochtones et non autochtones ont droit à une reddition de comptes et à une transparence totale en ce qui concerne toutes les dépenses de fonds publics pour les programmes, services et transferts intergouvernementaux aux Autochtones. Les Autochtones, comme les autres Canadiens, doivent pouvoir faire appel rapidement à une intervention policière et judiciaire pour contester et vérifier tout exercice de l'autorité gouvernementale (autochtone ou non autochtone) qui est illégal, qui découle de la corruption ou qui constitue un abus de pouvoir.

Le vérificateur général devrait avoir le pouvoir d'examiner les dépenses des gouvernements autochtones et des organismes autochtones qui bénéficient des fonds publics.

120. Respect du cadre constitutionnel canadien

Notre nation est régie par la *Loi constitutionnelle*, selon laquelle la *Charte des droits et libertés* protège et défend les droits de tous les citoyens. Notre avenir commun en tant que pays doit reposer sur l'application universelle de ce cadre.

Tous les droits autochtones reconnus en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* doivent être conférés à l'intérieur des limites de la *Loi constitutionnelle* et la *Charte*, avec la protection entière des

droits à l'égalité, tels que les droits des femmes, pour les Canadiens autochtones et non autochtones. Les lois, politiques et programmes futurs liés aux Autochtones doivent refléter un équilibre entre les droits collectifs des Canadiens autochtones en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* et les droits individuels à l'égalité enchâssés dans la *Charte* – qui protègent tous les Canadiens – autochtone et non autochtone. Les Canadiens autochtones ont droit à tous les avantages de la citoyenneté canadienne et à la pleine protection de la *Charte* – dans des domaines comme les débouchés économiques, la prestation des services de santé, la sécurité collective, les droits des femmes, le respect de la primauté du droit, et l'éducation et la protection des enfants. Le Canada doit évoluer d'une manière qui assure une égalité et une fonctionnalité constitutionnelles.

121. Cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale

Il faut chercher un règlement de toutes les « revendications territoriales globales » à la lumière d'un cadre clair qui établit un équilibre entre les droits des demandeurs autochtones et les droits du Canada – en particulier, les règlements négociés doivent mettre en équilibre les besoins économiques et sociaux des Canadiens autochtones et la nécessité pour le Canada de conclure des ententes sûres et définitives. Les ententes d'autonomie gouvernementale doivent refléter la nécessité pour le Canada de mettre en place des structures institutionnelles efficaces et pratiques, et d'assurer une « harmonie constitutionnelle » de manière à ne pas nuire à la gouvernance globale au Canada.

122. Règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre l'État fédéral

Le gouvernement fédéral devrait adopter, de manière prioritaire, des mesures visant à réduire l'arriéré de revendications « particulières », de manière à rendre justice aux demandeurs autochtones, tout en assurant une certitude pour l'État, l'industrie et les Canadiens non autochtones. En ce qui concerne la réforme institutionnelle liée aux revendications particulières, il faudrait aller de l'avant et régler ces revendications rapidement. Il faudrait élargir la compétence de la Cour fédérale et réduire le pouvoir arbitraire du ministre des Affaires autochtones et du Nord Canada et de la politique sur les revendications particulières de façon à éliminer le conflit d'intérêts inhérent de l'État fédéral en ce qui a trait au règlement des « revendications particulières ».

123. Vérification des résultats des affaires autochtones

Le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces, les territoires et les leaders autochtones, devrait ordonner une vérification indépendante de tous les fournisseurs de services sociaux aux communautés autochtones afin de déterminer quelles mesures d'efficacité, s'il y a lieu, sont utilisées et si les programmes offrent les résultats attendus.

Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces, les territoires et les leaders autochtones afin de créer une instance de coordination tripartite chargée d'élaborer une stratégie de coordination de l'ensemble des programmes et services fournis aux communautés autochtones.

Le vérificateur général du Canada et les vérificateurs généraux des provinces devraient inclure une évaluation des résultats obtenus et une responsabilisation financière dans leurs rapports de vérification sur les services aux Autochtones.

124. Droit foncier des Premières Nations

Le Parti conservateur appuie la mise en œuvre d'un régime de propriété qui encouragerait les prêts pour les logements privés et les entreprises. Cela offrira des possibilités économiques et améliorera la liberté individuelle. Nous sommes en faveur de l'élaboration, en collaboration avec les Premières Nations, d'une loi sur la propriété foncière des Premières Nations qui transférerait les titres fonciers des réserves de l'État fédéral aux Premières Nations qui le souhaitent.

125. Choix en matière d'éducation pour les Premières Nations

Le Parti conservateur du Canada propose, là où c'est disponible et avec l'accord de toutes les parties, y compris les autorités provinciales, d'offrir aux Premières Nations de choisir leur mode d'enseignement.

M. JUSTICE PÉNALE

126. Principes de justice

Le Parti conservateur est en faveur de la réorientation de la justice pénale et des services de maintien de l'ordre afin de traiter comme une priorité la protection de la société par la prévention du crime. De plus, nous sommes en faveur de mettre l'accent sur les besoins et les droits des victimes.

Nous soutenons le système de justice canadien tel que défini dans notre Charte canadienne des droits et libertés et la Constitution du Canada et nous n'appuyons pas un système de justice parallèle qui contreviendrait à nos libertés et nos droits existants.

Nous croyons que les personnes condamnées pour plus d'un crime grave devraient purger leurs peines de façon consécutive au lieu de les purger simultanément.

127. Contrevenants dangereux

Le Parti conservateur croit que le gouvernement a l'obligation de renforcer la confiance des Canadiens envers la capacité de notre système juridique de bien juger les contrevenants dangereux afin que ces derniers ne soient pas libérés tant qu'ils constituent une menace pour la société.

Tout individu reconnu coupable de deux infractions entraînant la mort ou des blessures graves dans des cas distincts devrait être automatiquement considéré comme un contrevenant dangereux et devoir prouver qu'il ne présente plus un danger pour la société. Cela n'empêchera pas la Couronne de désigner comme un contrevenant dangereux tout autre individu répondant aux critères établis.

Nous croyons que le gouvernement devrait désigner contrevenant dangereux (et imposer une peine d'emprisonnement à vie exécutoire) tout individu reconnu coupable d'une seconde infraction violente grave, d'une infraction liée au crime organisé, d'un acte de terrorisme ou d'une infraction grave impliquant le trafic de drogues.

128. Registre des prédateurs sexuels

Le Parti conservateur est en faveur de l'inscription à un registre de tous les contrevenants reconnus coupables de crimes sexuels et désignés contrevenants dangereux. L'inscription devrait être rétroactive jusqu'à la date de la première condamnation.

Le registre et ses services devraient prévoir les mesures suivantes :

- i. le prélèvement obligatoire et la conservation d'un échantillon d'ADN ;
- ii. un réseau d'information, accessible à l'ensemble des forces policières et des services de libération conditionnelle, permettant de localiser (et de suivre) les personnes dont le nom figure dans le registre ; et
- iii. un système permettant d'emprisonner les personnes qui ne respectent pas les conditions de leur libération avant leur procès.

129. Protection des femmes enceintes

Le Parti conservateur est en faveur d'une législation faisant en sorte que les individus qui violentent des femmes enceintes soient l'objet de peines additionnelles si l'enfant à naître est tué ou blessé dans le cadre du crime perpétré contre la mère.

130. Imposition des peines

Le Parti conservateur soutient :

- i. des peines minimales obligatoires pour les contrevenants violents et les récidivistes, et les gens reconnus coupables d'agression sexuelle sur mineur ;
- ii. que les peines pour des infractions multiples soient purgées de façon consécutive ;
- iii. l'élimination de la libération d'office (automatique) ;
- iv. la participation de la collectivité et des victimes aux décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles ;
- v. que les demandeurs d'une libération conditionnelle prouvent à la Commission nationale des libérations conditionnelles leur réadaptation ; et
- vi. de ne plus obliger les juges de traiter l'emprisonnement comme mesure de dernier recours.

131. Armes à feu

Un gouvernement conservateur prône des mécanismes de contrôle des armes à feu économiques et visant à tenir les armes hors de portée de criminels tout en respectant le droit des honnêtes Canadiens de détenir et d'utiliser des armes à feu de manière responsable.

Ces mécanismes comprendront : des peines minimales exécutoires pour l'utilisation criminelle d'armes à feu ; la surveillance stricte des individus considérés à haut risque ; une répression et des poursuites accrues en cas de contrebande ; des dispositions entourant la sécurité de l'entreposage ; une formation sur l'utilisation sécuritaire des armes à feu ; un système de contrôle de la certification des personnes désireuses d'acquérir des armes à feu en toute légalité ; et l'accroissement des effectifs policiers dans nos rues.

Nous reconnaissons la légitimité de la possession privée d'armes à feu et résisterons à toute pression contraire, nationale ou internationale.

Un gouvernement conservateur ne privera pas les citoyens canadiens des armes à feu détenues légalement.

Un gouvernement conservateur reconnaît que la possession d'armes à feu par des civils fait partie du patrimoine canadien.

Un gouvernement conservateur simplifierait la classification des armes à feu en adoptant le Système

de classification simplifié.

Un gouvernement conservateur ordonnerait l'examen des lois relatives aux armes à feu afin d'identifier les parties qui ne contribuent pas à la sécurité publique.

132. Crime organisé

Le Parti conservateur reconnaît que le crime organisé est en hausse partout au Canada, que les organisations criminelles internationales sont actives au Canada y faisant du blanchiment d'argent et du trafic de drogues et d'armes à feu, et que ce phénomène traverse les frontières. Pour contrer cette tendance et assurer la sécurité de tous les Canadiens et Canadiennes, un gouvernement conservateur prendra les mesures suivantes :

- i. adopter, en collaboration avec les provinces et les municipalités, une stratégie nationale de lutte contre le crime organisé et former un groupe de travail national mixte sur la sécurité qui veillera en particulier à éviter que des armes illicites se retrouvent entre les mains d'organisations criminelles en consacrant plus d'effort à freiner la contrebande et la distribution de ces armes ;
- ii. augmenter les ressources financières allouées à la GRC pour l'aider à lutter contre ces activités dans toutes les régions du pays ; et
- iii. renforcer la loi afin de poursuivre toute personne qui participe sciemment à des activités de contrefaçon en fabriquant, reproduisant, distribuant, important ou vendant des biens contrefaits.

Nous croyons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, devrait élaborer des stratégies de prévention dans le cadre de la lutte contre les gangs de rue.

133. Jeunes contrevenants

Le Parti conservateur est en faveur de mesures visant à tenir les jeunes contrevenants responsables devant leurs victimes et la collectivité dans son ensemble.

Nous encourageons le gouvernement à collaborer avec les provinces et les territoires afin d'assurer que les stratégies d'identification précoce et d'intervention auprès des jeunes à risque soient maintenues. Le système de justice pénale devrait permettre d'infliger des peines efficaces aux jeunes contrevenants, les dissuader d'adopter des comportements criminels, leur transmettre le sens des responsabilités et leur offrir de meilleures chances de réadaptation.

134. Violence familiale

Le Parti conservateur croit que les conséquences de la violence familiale sont néfastes pour l'ensemble de la société. Nous sommes en faveur de sentences pour les actes de violence familiale qui reflètent notre conviction quant à la gravité de ces actes criminels et à leurs effets nocifs sur les personnes, les familles et la collectivité. La protection des enfants et des conjoints dans des situations de violence familiale est cruciale. Nous appuyons l'adoption de mesures législatives visant expressément à reconnaître la gravité de la violence entre partenaires intimes afin de mieux protéger les victimes, notamment par l'imposition de conditions plus strictes et par le renforcement des dispositions pertinentes du Code criminel à l'égard des agresseurs.

135. Protection de l'enfance

Le Parti conservateur soutient une législation plus stricte contre les délinquants sexuels, les pédophiles,

la traite des êtres humains et la pédopornographie pour la protection de l'enfance par l'élimination de tous les moyens de défense utilisés pour justifier autant la possession de matériel de pornographie juvénile ou l'adoption d'un comportement prédateur pour préparer un enfant ou un jeune à une activité sexuelle ultérieure (« la préparation »).

Nous allons nous opposer à toute tentative de baisser l'âge de protection à moins de seize ans.

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait lutter contre le cyberharcèlement des enfants en allouant plus de ressources au contrôle d'Internet, en augmentant les peines imposées aux cyberharceleurs et en prenant des mesures pour sensibiliser tous les Canadiens (en particulier les jeunes) à l'importance de la protection de leur vie privée en ligne.

Nous soutenons une mesure législative assurant que tout enfant né vivant reçoit les pleins avantages des soins vitaux et des soins intensifs néonataux pour donner à l'enfant toutes les possibilités de rester en vie.

136. Registre des personnes disparues

Le Parti conservateur est en faveur de la création d'un registre national des personnes disparues afin d'aider à retrouver et à identifier les personnes portées disparues. Ce registre fonctionnerait de concert avec le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et les bases de données sur l'ADN existantes.

Nous sommes en faveur de la rationalisation et de l'amélioration des systèmes informatiques existants, notamment les bases de données sur l'ADN, le CIPC et le registre sur les prédateurs sexuels.

Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait lutter contre le trafic de personnes en allouant à la GRC le personnel et les ressources nécessaires pour lutter efficacement contre ce problème et en établissant des peines plus sévères pour toutes les personnes impliquées dans cette forme d'exploitation humaine.

137. Exploitation sexuelle au Canada

Le Parti conservateur rejette le concept de la légalisation de l'achat de faveurs sexuelles. Nous déclarons que les êtres humains ne peuvent pas être asservis, achetés ou vendus.

Nous élaborerons un plan propre au Canada ciblant ceux qui achètent des faveurs sexuelles ainsi que les marchés de traite de personnes, et nous criminaliserons l'achat de faveurs sexuelles et les actions de tout tiers tentant de tirer profit de cette pratique.

138. Charte des droits des victimes

Le Parti conservateur :

- i. prônera l'adoption d'une Charte des droits des victimes d'actes criminels, rassemblant tous les droits des victimes définis actuellement dans les lois fédérales ;
- ii. ajoutera de nouveaux droits à cette charte ; et
- iii. fera en sorte que cette charte soit fondée entre autres sur le droit des victimes au dédommagement, à l'accès à l'information, à la représentation et à la sécurité.

139. Tribunaux d'appartenance culturelle et religieuse

Dans les domaines de compétence fédérale, le Parti conservateur ne soutiendra pas l'existence de

tribunaux d'appartenance culturelle ou religieuse au Canada. Il doit y avoir dans chaque province et chaque territoire du Canada une seule loi pour tous les Canadiens et des tribunaux pour juger des causes criminelles.

140. Crime en milieu rural

Le Parti conservateur du Canada fera de la réduction des actes criminels en milieu rural une priorité.

141. Légitime défense

Un gouvernement conservateur modifiera le Code criminel afin d'établir une présomption selon laquelle tout recours à la force, y compris la force létale, est raisonnable lorsqu'il est exercé pour se défendre contre un intrus non invité à l'intérieur de son domicile. Les Canadiens qui protègent leur personne, leur famille ou leurs biens à l'intérieur de leur résidence ne devraient pas faire l'objet de poursuites pour avoir agi de manière décisive contre des intrus.

142. Mise en liberté sous caution – Protection du public

Nous soutenons le droit fondamental des personnes accusées de ne pas se voir refuser la mise en liberté sous caution sans motif valable. Un gouvernement conservateur renforcerait le Code criminel afin de faire de la protection du public et de la sécurité des motifs raisonnables prioritaires pour refuser la mise en liberté sous caution ou imposer des conditions plus strictes à tout accusé jugé susceptible de récidiver s'il est remis en liberté.

143. Expulsion des criminels condamnés non citoyens

Le Parti conservateur du Canada poursuivra l'expulsion immédiate comme option prioritaire à l'égard de toute personne qui n'est pas citoyenne canadienne et qui est reconnue coupable d'une infraction criminelle poursuivie par voie de mise en accusation. Cette mesure comprendrait, par défaut, une interdiction permanente de retour au Canada, assortie de mécanismes permettant la confiscation des biens, le cas échéant. Des demandes de retour au Canada pourraient être examinées au cas par cas.

144. Intelligence artificielle (IA)

Le Parti conservateur appuie la modification de la *Loi sur le droit d'auteur* afin de lutter contre les hypertrucages (deepfakes) générés par l'intelligence artificielle, ainsi que la reconnaissance du droit de protéger le visage, le corps, la voix et l'image d'une personne à titre de propriété intellectuelle. Cela comprend le droit d'exiger le retrait de tout contenu non autorisé qui détourne ou exploite l'image d'une personne sans son consentement, ainsi que le droit de poursuivre une indemnisation appropriée.

145. Nominations judiciaires fondées sur le mérite

Les postes vacants au sein de la magistrature fédérale doivent être pourvus rapidement afin de permettre aux cours supérieures de fonctionner efficacement et à pleine capacité. Un gouvernement conservateur nommera les juges en fonction de leurs compétences, de leur expérience et de leur respect de la primauté du droit.

N. COMMUNICATIONS

146. Société Radio-Canada

Nous reconnaissons le rôle essentiel que jouent les nouvelles et les médias au Canada et croyons qu'un cadre politique clair devrait être établi afin de :

- i. assurer l'existence d'un paysage médiatique fondé sur le libre marché ;
- ii. réduire au minimum l'intervention et la réglementation gouvernementales dans ce marché ;
- iii. protéger la liberté d'expression

Le Parti conservateur croit que la gouvernance et les activités de la SRC/CBC, à titre d'entité, devraient être assurées au moyen d'un financement indépendant et non gouvernemental.

147. Industrie canadienne de la production

Le Parti conservateur reconnaît que le milieu de la création, par le canal de la production cinématographique et des médias électroniques, façonne l'identité du Canada et des Canadiens. L'industrie de la production doit être renforcée pour participer à un marché mondial et devenir une industrie autonome et prospère qui emploie une main-d'œuvre qualifiée.

148. Améliorer l'accès fiable et abordable à Internet

Le Parti conservateur du Canada reconnaît l'importance d'avoir accès à une connexion Internet fiable et à prix abordable pour la pleine participation des Canadiens à la communauté économique, sociale et culturelle mondiale. Un gouvernement conservateur travaillera de concert avec les provinces, les territoires, l'industrie, les intervenants et les collectivités pour faire en sorte que tous les Canadiens et Canadiennes aient accès à une connexion Internet fiable et de qualité. Le gouvernement devrait créer un environnement qui encourage le secteur privé à investir pour étendre l'infrastructure à large bande, surtout dans les milieux ruraux et éloignés du Canada.

149. Protection de la vie privée et des données personnelles

Le Parti conservateur croit que la confidentialité des données numériques est un droit fondamental qui nécessite de toute urgence le resserrement des lois et des mesures de protection et d'application. Les Canadiens et Canadiennes doivent avoir le droit d'accéder à leurs données personnelles et d'en contrôler la collecte, l'utilisation, la surveillance, la rétention et la divulgation. Le gouvernement du Canada doit veiller à l'application des règles et des ordonnances dans le cas de violations internationales.

O. CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ DU CANADA

150. Principes sur la diversité

Le Parti conservateur croit que la société multiculturelle du Canada est une réalité précieuse et reconnaît la nécessité d'encourager la compréhension et l'égalité des chances, tout en s'attendant à ce que les Canadiens adoptent les valeurs communes du Canada comme l'égalité, la démocratie et la primauté du droit. De plus, le Parti conservateur croit au principe de la méritocratie, définie comme un système dans lequel les individus réussissent en fonction de leurs capacités, de leurs efforts et de leurs réalisations – et non en fonction de leur origine ou de leur statut social.

151. Multiculturalisme

Le Parti conservateur reconnaît la composition riche et diversifiée de la population canadienne, ainsi que la contribution des différentes communautés à notre histoire et au mode de vie des Canadiens. Le gouvernement devrait s'assurer que chaque communauté peut améliorer le Canada et y contribuer, sans discrimination ni obstacle.

152. Langues officielles

Le Parti conservateur croit que les langues officielles au Canada constituent un avantage unique et important sur le plan social et économique, qui profite à l'ensemble des Canadiens. Nous reconnaissons et soutenons l'importante contribution des communautés linguistiques minoritaires au Canada.

Nous soutenons la *Loi sur les langues officielles*, garantissant que l'anglais et le français ont égalité de statut, et nous soutenons des droits et des privilèges égaux en ce qui a trait à l'usage des deux langues dans l'ensemble des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

Nous encourageons le gouvernement à continuer à collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'accroître les possibilités pour les Canadiens d'apprendre et d'utiliser les deux langues officielles.

P. CULTURE ET PATRIMOINE CANADIENS

153. Principes sur le patrimoine

Le Parti conservateur affirme le rôle du gouvernement fédéral dans la préservation du et la protection du patrimoine naturel et historique du Canada (par exemple, les parcs nationaux, les musées, les monuments et les sites historiques) pour le bénéfice et le plaisir de tous et afin de rappeler systématiquement à tous les Canadiens notre héritage commun et notre histoire partagée.

Nous croyons que l'histoire du Canada doit être préservée et protégée, et non effacée pour répondre aux normes sociales actuelles, afin que les générations futures puissent tirer des leçons de notre histoire commune.

154. Arts et culture

Le Parti conservateur soutient les arts, la culture et le patrimoine diversifié du Canada. Les décisions concernant la communauté culturelle et artistique du Canada devraient s'appuyer sur le fait que la langue est partie intégrale de notre culture et de notre patrimoine. Nous encourageons le gouvernement à reconnaître la nature culturelle diversifiée du Canada et son histoire commune et à prendre cette réalité en considération dans ses efforts pour améliorer les perspectives de nos œuvres de création et leur accès aux marchés national et international.

Nous croyons que l'aide gouvernementale devrait être liée à la reddition de comptes, à la transparence et à la viabilité. Nous croyons qu'un examen continu est requis pour assurer que les programmes et les politiques atteignent leurs objectifs, sont fondés sur le mérite, et sont libres de toute ingérence politique. Les arts, la culture et le patrimoine enrichissent énormément la société canadienne et ont un impact positif sur la vie de nombreux Canadiens.

Nous soutenons les mesures, y compris les mesures fiscales, qui encouragent les dons par les particuliers et les sociétés au milieu des arts et de la culture.

155. Sport amateur

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la promotion du sport amateur afin de créer et de laisser un héritage dans les collectivités locales et d'aider les générations futures d'athlètes. Nous voulons soutenir et intensifier la participation aux événements sportifs locaux et internationaux de premier plan. Un investissement dans le sport amateur est un investissement dans les futurs leaders canadiens et permet d'envoyer des représentants du Canada dans le monde entier.

Q. CANADA RURAL

156. Principes ruraux

Le Parti conservateur est d'avis que l'agriculture, l'agroalimentaire, les pêches, les mines, le tourisme et la foresterie doivent être une priorité pour le gouvernement fédéral.

Nous croyons que l'avenir et la pérennité du Canada rural passent par l'élaboration de politiques flexibles, innovantes et fondées sur des principes de rentabilité économique réaliste.

R. AGRICULTURE

157. Principes en matière d'agriculture

Le Parti conservateur considère l'industrie agricole comme un secteur économique stratégique du Canada. Nous reconnaissons que des régions et des secteurs industriels ont certains avantages concurrentiels en matière de production agricole. L'élaboration de politiques nationales en agriculture et notre soutien à ce secteur continueront de refléter notre conviction selon laquelle il n'existe pas de solution unique. Les politiques en matière d'agriculture doivent être élaborées uniquement en consultation avec les producteurs agricoles. Les agriculteurs d'aujourd'hui sont des exploitants d'entreprise et l'imposition de politiques susceptibles de nuire à cette communauté de gens d'affaires aurait des conséquences négatives et serait contraire aux principes du Parti conservateur. L'équilibre entre la responsabilité financière et des programmes d'aide efficaces est une importante priorité pour ce Parti.

Alimentation. L'alimentation est l'une des premières nécessités de la vie et nous croyons que le gouvernement doit assurer que l'approvisionnement en aliments au Canada est salubre, sécuritaire et durable. Nous devrions chercher à être parmi les meilleurs pays du monde en ce qui a trait à la sécurité de l'approvisionnement. Nous encourageons des mesures pour assurer l'étiquetage exact des ingrédients, l'indication du pays ou des pays d'origine et un contrôle plus strict des produits alimentaires importés.

Exportation et diversification. Dans le but d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en aliments au Canada, nous sommes en faveur de l'autosuffisance de la production alimentaire nationale, ce qui comprend une plus grande diversification des types d'aliments et de produits agricoles. Nous encourageons le gouvernement à chercher à améliorer les possibilités d'exportation de tous les produits agricoles, en insistant sur les marchés de produits transformés et finis. Dans le cadre de la diversification, la valeur ajoutée et la fabrication créeront de nouveaux emplois dans les collectivités concernées et au Canada.

Durabilité. Si nous voulons assurer la durabilité à long terme de l'approvisionnement en aliments au Canada, la production agricole doit être durable à la fois sur les plans économique et environnemental. Nous croyons que l'utilisation responsable des terres et un bon rendement sur la production alimentaire vont de pair. Pour atténuer les conséquences négatives de situations imprévues, nous allons continuer à offrir aux producteurs des outils économiques novateurs, comme des comptes de stabilisation pour leur permettre de réagir aux fluctuations du marché et de gérer les risques posés par les conditions météorologiques et la maladie.

Économie rurale. La base agricole de l'économie rurale s'érode et l'infrastructure suit la même voie dans les petites collectivités. Pour préserver le tissu social du Canada rural, nous encourageons le gouvernement à faire la promotion de la diversité et du développement responsable dans les petites municipalités et les villages en encourageant l'innovation dans le démarrage de petites entreprises permettant de garder ces collectivités vivantes.

158. Accords commerciaux agricoles

Le Parti conservateur appui un programme accéléré de diversification des échanges commerciaux et de développement économique dans le secteur agricole, notamment :

- i. en soutenant les priorités des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et de l'agroalimentaire orientés vers l'exportation ;
- ii. en s'attaquant aux obstacles nuisant aux relations commerciales ;
- iii. en appuyant les possibilités de diversification, y compris le développement de l'industrie nationale des biocarburants ; et
- iv. en favorisant une expansion importante des capacités de fabrication et de transformation alimentaires à valeur ajoutée.

159. Gestion de l'offre

Le Parti conservateur croit qu'il est dans l'intérêt du Canada et du secteur agricole que les industries assujetties à la gestion de l'offre demeurent viables. Un gouvernement conservateur appuiera la gestion de l'offre et son objectif d'offrir aux consommateurs un produit de grande qualité à un bon prix et avec un rendement raisonnable pour le producteur.

S. PÊCHES

160. Pêches

Le Parti conservateur encourage le gouvernement à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires dans l'ensemble des régions du pays et de mettre l'accent sur la protection et l'accroissement de tous les stocks de poisson. C'est ce qu'il faut faire afin de répondre aux besoins des Canadiens au lieu de réduire les activités de pêche et de transformation pour contrer le déclin et la mauvaise gestion des pêches.

Nous encourageons le gouvernement à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de négociations internationales avec d'autres pays pêcheurs en vue d'assurer une cogestion des stocks partagés et de mettre fin aux abus de pêche, y compris la surpêche étrangère. Nous encourageons le gouvernement à maintenir son engagement à s'occuper de la gestion de la conservation des stocks sur le nez et la queue des Grands Bancs et du Bonnet flamand. Nous reconnaissons que le poisson constitue une ressource renouvelable qui peut être rétablie et maintenue par un investissement adéquat dans la science et la gestion.

Nous croyons à des investissements importants dans notre base de connaissances scientifiques et à des décisions fermes et justes, basées sur des faits, à l'aide d'un régime de réglementation et d'application permettant l'exécution des fonctions nécessaires. Les responsabilités doivent relever des régions participantes où un plus grand nombre de décisions doivent être prises, afin que les stocks naturels, de même que l'aquaculture, puissent être gérés de façon appropriée.

Nous encourageons le gouvernement à collaborer avec toute province ou tout territoire intéressé afin d'améliorer et de rationaliser les mécanismes de gestion provinciale des pêches.

Nous croyons que le gouvernement doit continuer à soutenir l'industrie de la chasse au phoque en éliminant les interdictions internationales injustes imposées aux produits du phoque canadiens.

161. Des saisons pour une raison

Nous appuyons la pêche durable et le ministère des Pêches et des Océans à titre d'unique organisme

de réglementation et d'application de la loi ; tous les pêcheurs commerciaux autochtones et non autochtones étant régis par les mêmes règles et par les saisons déterminées scientifiquement pour chaque espèce conformément à l'arrêt Marshall de la Cour suprême du Canada.

162. Océans et côtes

Le Parti conservateur croit que les océans entourant trois côtés du Canada sont reconnus à l'échelle internationale comme étant de compétence fédérale et ayant des droits et des responsabilités conformément aux lois et aux traités internationaux. Nous soutenons :

- i. la revendication du gouvernement canadien concernant les droits souverains dans les eaux intérieures, dans les eaux territoriales, dans la zone contiguë, dans la zone économique exclusive (ZEE) et dans le plateau continental du Canada, ou au-dessus de celui-ci ;
- ii. le droit souverain :
 - a. de contrôler le passage du Nord-Ouest et les passages de l'Intérieur au large des côtes de la Colombie-Britannique en tant qu'eaux intérieures du Canada ;
 - b. d'explorer, d'exploiter, de conserver et de gérer les ressources biologiques et non biologiques de la colonne d'eau de la ZEE ;
 - c. d'explorer, d'exploiter, de conserver et de gérer les ressources non biologiques du plancher océanique et du sous-sol du plateau continental (minéraux comme les dépôts de ferromanganèse, les nodules de ferromanganèse, les dépôts d'hydrate de gaz et le pétrole) ; et
 - d. de réaliser des activités économiques comme la production d'énergie à partir de l'eau, des courants et des vents ; de construire et d'établir des îles et des installations artificielles.
- iii. les droits et la responsabilité :
 - a. de faire de la recherche marine et de suspendre ou de cesser les activités de recherche marine scientifique sous sa juridiction ; et
 - b. de réglementer le trafic maritime, d'appliquer des normes de sécurité, de minimiser l'impact environnemental et d'assurer que le trafic de navires étrangers vise des fins légales et pacifiques uniquement.

163. Aires marines protégées

Nous soutenons la protection de la biodiversité marine par la création d'aires marines protégées, réparties de façon équilibrée dans les trois océans du Canada où il n'y a pas présentement d'extraction de ressources renouvelables et non renouvelables, et suivant une analyse des répercussions socio-économiques sur l'économie et les collectivités côtières.

164. Transport maritime

Le Parti conservateur appuie le maintien des phares, de leur personnel et de leurs aides à la navigation. Les phares contribuent de manière importante à la souveraineté canadienne. Ils assurent la sécurité du public, notamment celle des plaisanciers et des kayakistes, ils constituent une présence essentielle pour la surveillance des hydravions et la circulation maritime et ils aident à lutter contre la contrebande.

Nous reconnaissons également la valeur historique des phares et soutenons le concept selon lequel

ce sont des infrastructures et du personnel bien placés qui peuvent contribuer à la collecte de données scientifiques et à d'autres fins.

Nous soutenons un plan stratégique pour assurer des installations d'amarrage appropriées dans toutes les communautés côtières du Grand Nord.

Nous croyons que le gouvernement a les obligations suivantes :

- i. appliquer les lois et règlements pertinents sur la pollution attribuable à la vidange ;
- ii. adopter des exigences spéciales de déchargement et de navigation dans des zones désignées et aux fins de poursuivre les navires étrangers quand ils rejettent des polluants ;
- iii. fournir aux navires traversant sa ZEE de l'information appropriée sur la sécurité maritime et les relèvements hydrographiques ;
- iv. fournir une capacité de recherche et de sauvetage comparable aux normes internationales d'autres pays développés ; et
- v. établir et appliquer des normes de sécurité pour les navires locaux et étrangers naviguant dans les eaux canadiennes pour le bien-être des travailleurs et de l'environnement.

165. Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce

Le Parti conservateur croit que la *Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce* devrait être abolie et qu'un marché mixte à participation volontaire devrait être mis en place.

Nous croyons que les pêcheurs soumis au monopole de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce devraient avoir la liberté de prendre leurs propres décisions en matière de mise en marché, de diriger et structurer les organisations de producteurs et d'y participer volontairement.

166. Recherche marine scientifique

Nous croyons que le gouvernement a l'obligation de :

- i. promouvoir la coopération internationale en matière de recherche marine scientifique à des fins pacifiques ; et
- ii. créer des conditions favorables pour étudier les processus en cours dans l'environnement marin par l'intermédiaire d'accords bilatéraux et multilatéraux.

Nous croyons que le gouvernement devrait promouvoir des possibilités sur le plan des technologies océanologiques (ou technologies bleues) en détectant et abolissant les obstacles au développement de technologies océanologiques et en encourageant la collaboration entre l'industrie et les établissements d'enseignement pour l'innovation.

Nous croyons que le gouvernement est responsable de la réglementation des activités dans l'océan afin de minimiser l'impact environnemental sur l'environnement marin.

167. Garde côtière, sécurité maritime et navires abandonnés

Le Parti conservateur souligne son engagement envers la sécurité maritime en prônant un changement structurel, à savoir le rapatriement de la Garde côtière au ministère des Transports et en nous assurant que le fonctionnement des bases de la Garde côtière s'inscrit dans un plan rentable comportant la

création ou la mise à niveau d'installations pouvant répondre aux questions de sécurité maritime de façon efficace et efficiente.

Le Parti conservateur maintient son engagement à faciliter la remise en état ou la démolition des navires abandonnés.

Le Parti conservateur est en faveur que les législateurs dans les circonscriptions du Pacifique et des Maritimes consultent des experts scientifiques et techniques et prennent des décisions fondées sur des données scientifiques indépendantes.

168. Infrastructure de quais maritimes

Les quais du Canada sont l'infrastructure autoroutière de notre industrie de pêche commerciale. Nous attribuerons l'investissement demandé par le Comité permanent des pêches et des océans au programme de ports pour petits bateaux afin d'assurer la croissance durable et les emplois dans les industries qui dépendent de ces ports.

T. IMMIGRATION ET RÉFUGIÉS

169. Principes sur l'immigration

Le Parti conservateur appuie un système non partisan, accueillant et bien géré pour l'immigration au Canada, fondé sur les éléments suivants :

- i. un processus équitable, transparent et efficient, permettant de gagner le respect et la confiance des Canadiens et de la communauté internationale ;
- ii. des mesures sensibles pour aider à la réunification des familles ;
- iii. assurer que le Canada réussit à encourager les immigrants qualifiés et leurs conjoints et enfants à faire du Canada leur destination de premier choix ;
- iv. un processus clair, pratique et efficient pour que les immigrants obtiennent des équivalences pour les compétences, la formation et l'expérience acquises à l'étranger ;
- v. répondre aux besoins de financement adéquat à long terme des fournisseurs de services d'établissement ; et
- vi. maintenir la tradition humanitaire du Canada, selon laquelle il offre un asile aux réfugiés.

170. Soutien à l'établissement

Le Parti conservateur veut assurer que les immigrants ont les meilleures occasions possibles de contribuer au bien-être économique et social du Canada. Le soutien fourni par les organismes d'établissement et la collectivité dans son ensemble joue un rôle important. Le Parti conservateur croit à l'importance de :

- i. collaborer avec les provinces et les municipalités à l'élaboration de politiques de soutien à l'établissement des immigrants ;
- ii. de fournir des ressources suffisantes et équitables pour assurer l'enseignement des langues (afin de permettre aux immigrants d'être pleinement fonctionnels dans l'une des deux langues officielles), d'encourager l'adaptation aux valeurs et aux traditions canadiennes et le mentorat dans

- la communauté, d'améliorer les compétences en matière de recherche d'emploi et d'offrir d'autres services d'établissement en vue de répondre aux besoins des immigrants, y compris les enfants ;
- iii. de simplifier les programmes de financement pour assurer un financement plus stable et permettre aux fournisseurs de services d'établissement de planifier à long terme ; et
- iv. d'examiner la possibilité que le financement fédéral versé aux services d'établissement suive le déplacement des nouveaux arrivants d'une région à l'autre.

171. Immigration et travailleurs temporaires

Le Parti conservateur reconnaît que les travailleurs temporaires peuvent être une source précieuse d'immigrants potentiels en raison de leur expérience de travail au Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i. poursuivre la mise en œuvre de projets pilotes visant à corriger les graves pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs précis et certaines régions du pays qui attirent les travailleurs temporaires au Canada ;
- ii. examiner des façons de faciliter la transition des travailleurs étrangers du statut de temporaires à celui de permanents ; et
- iii. faire en sorte que les travailleurs temporaires, notamment les travailleurs saisonniers, aient droit aux mêmes mesures de protection en vertu des normes d'emplois minimales que les travailleurs canadiens.

172. Demandes, permis et frais d'établissement

Le Parti conservateur appuie les changements apportés au processus de demande qui réduisent le stress et l'incertitude pour les demandeurs et leur famille tout en diminuant l'arriéré des demandes et en répondant aux besoins économiques du Canada. Nous soutenons également la réduction des frais d'établissement des nouveaux immigrants.

Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i. assurer que Citoyenneté et Immigration Canada disposent du personnel, de la formation et des ressources suffisantes pour accélérer le traitement des demandes des personnes désireuses de s'établir au Canada ;
- ii. réorganiser le processus de demande pour que les demandeurs aient de l'information précise sur ce qui les attend, qu'ils puissent facilement obtenir des renseignements sur l'avancement de leur dossier et qu'ils reçoivent un service courtois et professionnel ;
- iii. annuler la politique du Parti libéral consistant à séparer les couples mariés pendant le traitement de la demande du partenaire sans statut légal ;
- iv. donner la citoyenneté canadienne automatique aux enfants adoptés à l'étranger par des parents canadiens une fois que l'adoption est parachevée ;
- v. offrir des options comme le dépôt d'un cautionnement pour augmenter les taux d'acceptation des visites familiales et autres visites spéciales, tout en protégeant l'intégrité du système contre le resquillage ; et

- vi. réduire le besoin de permis de séjour temporaires (PST) délivrés par le ministre en rendant le processus de demande plus équitable et plus efficient, et rendre l'utilisation des PST transparente et responsable au moyen d'un examen indépendant ;
- vii. éviter d'utiliser le terme « résident » ou « résidence » dans les visas temporaires, d'étudiants et de visiteurs afin d'assurer une plus grande certitude quant aux personnes qui visitent temporairement le Canada.

173. Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Le Parti conservateur croit qu'il faut offrir aux nouveaux immigrants et aux Canadiens ayant des titres de compétences étrangers les meilleures chances d'utiliser leur éducation et leur expérience ici au Canada. Nous considérons que c'est une question d'équité pour ces gens et leur famille, ainsi qu'un moyen d'assurer que le Canada tire pleinement profit des titres de compétences étrangers.

Nous soutenons la collaboration avec les provinces afin d'élaborer, en consultation avec des associations professionnelles et commerciales canadiennes, un processus permettant d'évaluer les normes des pays d'origine afin d'établir un système pratique pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences et de l'expérience.

Nous soutenons la collaboration avec les provinces pour :

- i. assurer que les examens d'équivalence sont équitables et reflètent avec exactitude le niveau de compréhension attendu des individus formés au Canada ;
- ii. élaborer, en consultation avec des associations professionnelles et commerciales canadiennes, des critères pour l'obtention d'un statut professionnel équivalent au Canada, et des programmes de transition et de liaison pour faciliter l'intégration des personnes possédant des titres de compétences étrangers au milieu de travail du Canada ; et
- iii. collaborer avec des organismes professionnels reconnus afin de qualifier au préalable les personnes ayant reçu une formation à l'étranger pour certaines professions dans le cadre du processus d'immigration.

Nous soutenons que le processus afférent aux titres de compétences doit être divulgué aux demandeurs par le personnel de l'immigration travaillant à l'étranger et sur le site Web *Le travail au Canada* de Citoyenneté et Immigration Canada.

Nous soutenons que les étudiants étrangers diplômés de collèges et d'universités canadiens reconnus doivent être encouragés à demeurer et à travailler au Canada.

Nous soutenons l'élaboration d'un meilleur système pour connaître les professions souffrant de pénuries de main-d'œuvre au Canada et la mise en place d'un système d'immigration plus souple afin d'assurer que ces besoins peuvent être satisfaits.

174. Détermination du statut de réfugié

Le Parti conservateur est fier de la tradition humanitaire du Canada selon laquelle nous offrons l'asile à ceux qui ont dû fuir leur patrie et nous accueillons les réfugiés au Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait promouvoir l'intégrité et l'équité de notre système de détermination du statut de réfugié et assurer que les décisions sont prises rapidement et conformément au processus, et qu'elles

protègent la sécurité des Canadiens. Nous croyons que la procédure d'appel actuelle est déficiente et beaucoup trop lente.

Nous croyons :

- i. qu'il faut rationaliser les procédures de validation des revendications du statut de réfugié ;
- ii. que lorsque la Commission de l'immigration et du statut de réfugié détermine l'inadmissibilité de demandeurs d'asile en tant que réfugiés, ces personnes doivent être escortées rapidement hors du Canada et recevoir l'information nécessaire afin d'entreprendre les démarches appropriées pour demander un permis d'immigration à partir de l'étranger ;
- iii. qu'il faut accorder une plus grande priorité aux réfugiés identifiés en vertu de la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés ;
- iv. à la mise en œuvre d'une procédure entièrement fondée sur le mérite pour les nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ; et
- v. à l'élaboration d'une procédure d'appel équitable et rapide pour la revendication du statut de réfugié.

175. Citoyenneté par la naissance

Nous encourageons le gouvernement à adopter une mesure législative qui éliminera complètement la citoyenneté par la naissance au Canada, sauf l'un des parents de l'enfant né au Canada est un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada.

176. Comblar les lacunes critiques en matière de sécurité nationale dans le système d'immigration du Canada

Le Canada rétablira l'intégrité, la sécurité et l'équité du système d'immigration au moyen de réformes législatives visant à rétablir le cadre de protection de la LIPR, d'une réforme globale des contrôles et de la sécurité frontalière, ainsi qu'une refonte du système d'asile qui maintient une approche compatissante tout en dissuadant les abus. Ces mesures harmoniseront l'immigration avec les valeurs, la capacité d'accueil et les besoins du Canada.

U. AFFAIRES ÉTRANGÈRES

177. Passage de clandestins

Le Parti conservateur croit à :

- i. l'adoption d'une approche proactive pour réduire le passage de clandestins à l'étranger par des sanctions et par l'interruption judiciaire d'activités de migration clandestine vers le Canada ; et
- ii. la promotion de gouvernements démocratiques et responsables dans ces régions du monde d'où sont originaires les réfugiés.

178. Principes en matière d'affaires étrangères

Le Parti conservateur est en faveur d'une politique étrangère qui protège la souveraineté et l'indépendance du Canada, défend nos intérêts nationaux (politiques, économiques et stratégiques), contribue à la défense et à la sécurité collectives, soutient les principes démocratiques et les droits de la personne et contribue au développement international.

Nous croyons que le gouvernement devrait reconnaître l'importance d'une dimension éthique en matière de politique étrangère et défendre les valeurs massivement soutenues par les Canadiens.

Nous croyons que les relations internationales du Canada et les politiques commerciales et d'aide étrangère devraient défendre les intérêts économiques du pays, tout en respectant les droits de la personne et la liberté individuelle.

Nous croyons que le gouvernement devrait intégrer notre politique étrangère aux politiques commerciales et de défense nationale.

Nous croyons que le gouvernement devrait prendre des mesures décisives pour lutter contre le trafic de personnes et jouer un rôle de premier plan dans le développement d'accords et de protocoles internationaux contre le trafic de personnes.

179. Aide étrangère – Aide publique au développement

Le Parti conservateur croit aux avantages inhérents de l'aide au développement pour les Canadiens et le reste du monde. L'aide au développement doit être ancrée dans l'expression des valeurs canadiennes et elle doit être accordée en fonction des intérêts stratégiques du Canada définis dans une politique étrangère intégrée.

Nous nous engageons à consolider le bilan du Canada en matière d'aide étrangère. Nous soutenons l'adoption d'une loi qui permettra au Parlement de définir un cadre législatif relatif à l'enveloppe de dépenses de l'Aide publique au développement du Canada (APD). Cette mesure législative prévoira un mandat clair en ce qui a trait à l'aide au développement ; aux mécanismes assurant la cohérence de la politique, du protocole de surveillance, de la reddition de comptes et du rapport au Parlement ; et à une plus grande transparence.

Nous soutenons une plus grande efficacité des initiatives d'aide humanitaire du gouvernement canadien. Pour y parvenir, nous encourageons l'adoption de critères bien définis à l'égard des pays bénéficiaires.

Nous croyons que le ministère responsable des affaires étrangères devrait avoir les pouvoirs nécessaires pour faire le suivi et rendre compte des dépenses et des montants affectés à l'Aide publique au développement, afin d'assurer qu'elle atteint les objectifs en matière de réduction de la pauvreté, de respect des droits de la personne et de bonne gouvernance. Le ministère devrait être tenu de publier un rapport annuel afin d'obtenir le soutien du public pour les augmentations accordées à l'APD, de renforcer la transparence et d'accroître la reddition de comptes.

Nous soutenons les mesures pour assurer que l'enveloppe de dépenses de l'APD augmente d'une façon stable et prévisible et notamment le cadre pour l'augmentation de la contribution du Canada aux pays en développement.

Nous croyons que le ministère doit informer les industries canadiennes lorsque le ministère aide financière. Cela assurera que les entreprises canadiennes ont la possibilité de soumissionner au moment des appels d'offres.

180. Rôle du Parlement dans les affaires étrangères

Le Parti conservateur croit que le Parlement doit être responsable de la supervision efficace de l'application de la politique étrangère canadienne et de la participation des Forces canadiennes aux opérations à l'étranger.

181. Traités internationaux

Le Parti conservateur soutient la pratique consistant à assurer que le Parlement est pleinement informé et consulté avant que des mesures exécutoires soient prises relativement à tout nouveau traité international majeur. Les provinces devraient également être pleinement consultées si ces traités ont des répercussions directes sur leur pouvoir et leurs finances, dans leurs domaines de responsabilité.

182. Entente sur les tiers pays sûrs.

Le Parti conservateur croit en la suppression de tout passage clandestin au pays. Afin d'assurer la sécurité et le respect de ses frontières, le parti s'engage dès l'élection d'un gouvernement conservateur à prendre les mesures nécessaires pour renégocier l'Entente sur les tiers pays sûrs avec les États-Unis afin d'en éliminer les lacunes relatives à l'entrée d'illégaux au Canada.

183. Ambassade canadienne à Jérusalem

Le Parti conservateur du Canada reconnaît Jérusalem en tant que capitale d'Israël. De même que son histoire ancienne l'a établie comme siège du gouvernement, Jérusalem est également la ville où se trouve maintenant le Parlement, la Cour suprême et la résidence officielle de son président. En tant que tel, notre parti milite en faveur de l'idée de choisir Jérusalem comme siège de l'ambassade canadienne.

184. Rétablir le Bureau de la liberté religieuse

Nous croyons que le gouvernement du Canada devrait rétablir le Bureau de la liberté religieuse afin de promouvoir le droit universel à la liberté religieuse à l'échelle internationale et de défendre les intérêts des minorités religieuses persécutées dans le monde.

185. Traité CANZUK

Sous réserve de contrôles serrés et complets de sécurité et de santé, le Parti conservateur du Canada s'efforcera d'établir les objectifs suivants dans les pays du CANZUK :

- i. Libre-échange des produits/services.
- ii. Mobilité sans visa des citoyens pour le travail/les loisirs, y compris le déménagement à la retraite.
- iii. Accords réciproques similaires sur la santé aux accords bilatéraux de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni.
- iv. Amélioration des choix des consommateurs/de la protection des déplacements.
- v. Coordination de la sécurité.

186. Chine

Le Parti conservateur adoptera une politique étrangère ferme à l'endroit de dictatures autoritaires, notamment le Parti communiste chinois, qui sera axé sur le respect des valeurs du Canada en matière de droits de la personne et de principes démocratiques. Nous étendrons nos alliances commerciales et militaires en Asie et nous renforcerons nos liens avec des démocraties partageant notre vision afin de contrer les attaques du gouvernement chinois.

Pour lutter contre le comportement antagoniste de la Chine, le Parti conservateur :

- Cessera la coopération militaire avec la Chine.
- Refusera la participation de la Chine aux installations de recherche canadiennes sensibles.
- Interdira aux entités enlignées sur le gouvernement chinois de posséder des entreprises canadiennes ou de vendre/d'acheter des technologies sensibles.
- Préconisera le retrait de la Chine de l'OMC jusqu'à ce que des réformes économiques équitables

soient mises en œuvre.

187. Règles encadrant la reconnaissance diplomatique de nouveaux États

Le Canada n'accordera pas de reconnaissance diplomatique à un nouvel État sans vote de la Chambre des communes et sans certification que ses autorités dirigeantes ne figurent pas sur la liste des organisations terroristes. Cette exigence vise à garantir que toute reconnaissance reflète la volonté démocratique, assure la sécurité nationale et respecte l'engagement du Canada en faveur de la paix et d'une gouvernance fondée sur le droit.

V. DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ

188. Stratégie de défense « Le Canada d'abord »

Le Parti conservateur du Canada croit que la politique de défense du Canada a comme but fondamental de :

- i. Défendre notre liberté démocratique et notre intégrité territoriale, car c'est l'obligation première de notre gouvernement fédéral.
- ii. Maintenir nos obligations actuelles, à l'échelle régionale et internationale.
- iii. Joindre nos forces à nos alliés, si c'est dans l'intérêt supérieur du Canada, afin de défendre les droits et les libertés des peuples du monde entier.

189. Anciens combattants

Le Parti conservateur du Canada reconnaît et accepte sans réserve l'existence d'un pacte social entre le gouvernement du Canada et les personnes qui ont servi dans les Forces armées canadiennes (Pacte militaire).

Le Parti conservateur croit que le gouvernement est obligé d'offrir les meilleurs services et avantages possibles aux anciens combattants et à leur famille, en reconnaissance des services rendus au Canada. Nous sommes en faveur d'un Bureau de l'ombudsman pour les anciens combattants. Le Parti conservateur s'engage également à honorer les réalisations et les sacrifices des anciens combattants canadiens par la sensibilisation de la population et des événements et monuments commémoratifs.

Nous soutenons la *Déclaration des droits des anciens combattants* pour assurer que tous les conflits impliquant d'anciens combattants sont traités rapidement, équitablement et avec la présomption en faveur des droits des anciens combattants. Le Parti conservateur considère cela comme un élément important de l'engagement national à traiter nos anciens combattants avec respect.

Nous soutenons l'établissement d'une norme sur la prestation des services offerts aux vétérans, notamment des engagements dans des délais clairs, par exemple les examens, le paiement de services, etc.

Nous prendrons des mesures pour réduire les délais d'attente excessifs auxquels les anciens combattants peuvent être confrontés pour le traitement de leur demande de prestations d'invalidité et, qu'à l'avenir, veiller à ce que ces délais respectent ou dépassent la norme de service de seize (16) semaines.

Nous sommes en faveur de la réforme continue du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pour qu'il réponde plus efficacement aux besoins des anciens combattants. À cette fin, nous chercherons à augmenter le nombre de militaires siégeant à ce conseil.

Nous continuerons à veiller à ce que les anciens combattants canadiens reçoivent les prestations et les

services auxquels ils ont droit après une vie de dévouement à leur pays.

Nous nous engageons à reconnaître les bons et loyaux services de tous les anciens combattants canadiens qui ont servi leur pays par leur dévouement et qui ont parfois même payé de leur santé, en remettant à chacun d'eux lors de leur libération des Forces Armées Canadienne, un drapeau du Canada et ce, peu importe la durée de leur service militaire.

Nous nous engageons à assurer que les anciens combattants des guerres et des missions de maintien de la paix auxquelles a participé le Canada reçoivent leurs pensions d'anciens combattants et des soins de santé en temps opportun.

Nous nous engageons à assurer que les hôpitaux pour anciens combattants, les établissements de soins et les ailes des hôpitaux civils réservées aux anciens combattants sont en parfait état de fonctionnement. Nous reconnaissons l'importance d'aider les anciens combattants et leurs familles à relever le grand défi qu'est la réintégration à la vie civile après de difficiles périodes de service. Aussi, nous nous engageons à faire du Canada un chef de file international du diagnostic, du traitement et de la recherche sur tout stress mental ou physique attribuable au service militaire.

Nous examinerons des mesures pour assurer que les trésors militaires nationaux sont conservés au Canada en tant que partie intégrante de notre patrimoine national et que le gouvernement achète des trésors militaires privés revêtant une importance particulière dans la mesure du possible.

190. Indemnisation des anciens combattants autochtones qui ont perdu leur statut d'Indien à la suite de leur service

En reconnaissance du service des anciens combattants autochtones, un gouvernement conservateur offrira une indemnisation appropriée aux anciens combattants autochtones – y compris leurs conjoint(e)s, veufs ou veuves, personnes à charge ou successions – qui ont perdu leur statut d'Indien après leur retour de service à l'étranger. L'indemnisation tiendra compte des avantages et des règlements auxquels ils ont droit.

191. Sécurité

Le Parti conservateur croit que le Canada a un intérêt direct dans un monde plus stable et plus sécuritaire. Notre gouvernement doit être en mesure de traiter de questions complexes touchant la sécurité internationale afin de protéger nos citoyens et de s'acquitter de responsabilités plus vastes.

Nous nous engageons à assurer une meilleure collaboration entre les organismes de sécurité et de renseignement canadiens afin de mieux protéger les Canadiens contre les menaces internes et externes à la sécurité et à l'économie dans un environnement mondial changeant et instable. Le Canada ne doit pas être un asile pour les terroristes internationaux.

Nous croyons que le Canada devrait soutenir ses alliés en apportant tout le soutien nécessaire pour vaincre le fléau du terrorisme transnational. Le Parti conservateur pense qu'on ne viendra à bout du terrorisme que par une approche soutenue et globale, assurant la participation et la collaboration actives du Canada avec ses alliés. Le gouvernement du Canada doit utiliser sa force militaire, ses ressources d'application de la loi et ses organismes du renseignement afin de prévenir les attaques, de défaire les réseaux criminels et de couper les sources de financement des individus et des groupes terroristes de plus en plus déterminés et sophistiqués.

Nous croyons que le gouvernement devrait continuer à travailler avec nos partenaires nord-américains

afin de coordonner les efforts déployés pour assurer notre sécurité individuelle et collective et notre prospérité économique, en mettant l'accent sur la protection de nos eaux nordiques.

Les responsabilités liées à une Garde côtière canadienne revitalisée devraient faire partie intégrante du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Dans le cadre des mesures visant à accroître la sécurité maritime, le gouvernement devrait rétablir la Police des ports en tant qu'unité de la GRC et accroître la surveillance des côtes et des Grands Lacs.

Nous croyons que le gouvernement devrait s'engager à assurer que des organismes, comme le SCRS, la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Garde côtière, sont dotés de ressources adéquates en effectifs et en matériel.

192. Réservistes militaires

Le Parti conservateur reconnaît la contribution importante des réservistes militaires à la sécurité du Canada et croit que le gouvernement devrait s'engager à soutenir les réservistes déployés dans le cadre de missions ou de formation professionnelle comme s'ils étaient des membres de la Force régulière. Quand des réservistes sont appelés à quitter leur foyer et leurs familles pour servir le Canada, le moins que nous puissions faire c'est d'assurer que leur travail civil les attend à leur retour.

Nous soutenons l'obligation de l'ensemble des ministères et organismes fédéraux et des entreprises sous réglementation fédérale de garantir que tout employé qui quitte temporairement son poste non militaire pour des missions ou une formation militaire retrouvera son poste non militaire à son retour de déploiement ou de formation.

Un gouvernement conservateur collaborera avec des partenaires provinciaux et privés afin d'assurer que tout le personnel de réserve travaillant pour un gouvernement provincial, un organisme provincial ou le secteur privé retrouvera son poste non militaire à son retour de déploiement ou de formation.

193. Simplification de l'approvisionnement de défense

Le Parti conservateur croit qu'il faut simplifier l'approvisionnement des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale et réduire les délais et éliminer les obstacles bureaucratiques.

Le Canada devrait chercher à adopter un modèle similaire à celui de l'Australie ; se doter d'un comité non partisan de parlementaires, conseillés par des experts, pour soumettre aux fins d'approbation des solutions sur le plan de l'équipement dont l'efficacité militaire dans l'intérêt national du Canada prime sur les autres considérations.

194. Soins et réhabilitation des membres blessés des Forces armées canadiennes

Le Parti conservateur croit que les militaires blessés dans l'exercice de leurs fonctions, qui autrement seraient libérés, doivent être gardés et au besoin formés de nouveau par les Forces armées canadiennes jusqu'à la fin de leur contrat ou plus longtemps, à la discrétion de la chaîne de commandement.

195. Dissuasion et force par la défense collective

Le Parti conservateur du Canada soutient la participation du Canada à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et le principe de la sécurité collective. Un gouvernement conservateur cherchera à dépenser au moins les deux (2) pour cent du PIB recommandé par l'OTAN pour la Défense nationale. En tant que nation indopacifique, les conservateurs appuient l'adhésion du Canada au Dialogue quadrilatéral sur la sécurité (groupe QUAD) pour la coopération militaire stratégique, ainsi

que de tracer la voie vers l'adhésion au nouveau traité de défense d'élite AUKUS.

196. Norme de formation nationale pour les entraîneurs de chiens d'assistance spécialisés en TSPT

Le Parti conservateur créera une norme de formation nationale pour les entraîneurs de chiens d'assistance spécialisés en TSPT au service des anciens combattants. Cette norme doit être élaborée de manière à inclure un volet régissant les chiens d'assistance spécialisés en TSPT et un volet de formation pour l'ancien combattant bénéficiaire.

197. Protéger la souveraineté de l'Arctique et la sécurité du continent

Un gouvernement conservateur s'engagera avec les États-Unis à élaborer et à mettre en œuvre un plan stratégique de modernisation du NORAD. Nous moderniserons le Système d'alerte du Nord, élargirons nos sites d'opérations avancées, construirons une nouvelle base navale dans l'Arctique et achèterons des équipements militaires et des systèmes de défense qui protégeront mieux le Canada.

198. Cybersécurité

Le Parti conservateur reconnaît pleinement l'importance de la cybersécurité dans le cadre de notre stratégie de défense nationale pour les entités publiques et privées.

Nous collaborerons avec nos alliés pour établir une norme nationale en matière de cybersécurité et de signalement des intrusions, et pour veiller à ce que notre infrastructure soit protégée.

W. UNE DÉMOCRATIE FORTE – ÉLABORATION CONTINUE DES POLITIQUES

199. Principes sur l'élaboration des politiques

Le Parti conservateur croit qu'une vraie démocratie inclut la participation active de tous les citoyens aux affaires du pays. Nous nous engageons à tenir de vastes consultations avec les citoyens, partout au Canada, afin de maintenir le processus d'élaboration continue des politiques et d'assurer que les députés bénéficient de la pleine participation de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.



PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

66, rue Slater, bureau 1800 Ottawa, Ontario, K1P 5H1

Sans frais : (866) 808-8407 Tél : (613) 755-2000 Fax : (613) 755-2001